

Talence, le 8 octobre 2024

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ; L6132-1 à L6132-7 ; R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024, nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Lucie LOBA, ingénieure en chef au centre hospitalier de Libourne ;

DECIDE

Article 1

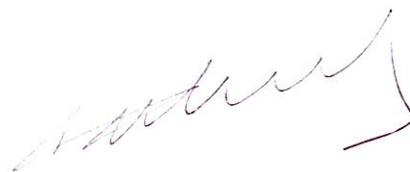
Délégation est donnée à Lucie LOBA, ingénieure en chef au centre hospitalier de Libourne, pour signer en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- tout acte relatif à la procédure de passation (mise au point comprise) des marchés publics afférents à l'opération « CAMPUS DES METIERS DE LA SANTE : Transformation / réhabilitation de la salle de cinéma, Transformation réhabilitation du gymnase, Construction d'une structure d'étude attenante, Aménagement d'un parking » visés dans la fiche opération de travaux présente en annexe ;
- lesdits marchés publics et procéder à leur notification ;
- les avenants relatifs aux marchés publics visés dans la fiche opération de travaux

Article 2

La présente délégation prend effet à la date de signature et dès sa publication au registre des actes administratifs du département. Elle est également publiée et consultable sur le site internet du CHU de Bordeaux.

Le Directeur général



Vincent-Nicolas DELPECH

FICHE D'OPERATION DE TRAVAUX

En vue d'une délégation de signature par le directeur de l'établissement support pour le délégataire de l'établissement

INFORMATIONS GENERALES

Date de la demande de délégation	02/08/22
Nom de l'établissement partie:	Centre Hospitalier de Libourne
Localisation de l'opération	Site de Garderose
Intitulé de l'opération	CAMPUS DES METIERS DE LA SANTE : Transformation/réhabilitation de la salle de cinéma Transformation réhabilitation du gymnase Construction d'une structure d'étude attenante Aménagement d'un parking

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Surface :	NEUF : Oui	REHABILITATION : Oui
Surface utile SU : 1535m ²	Surface totale dans œuvre SDO 1842m ²	Surface plancher SP

Le repérage amiante a été réalisé : oui non **Sans objet**

Présence d'amiante : oui non

Situé sur le site Hospitalier de Garderose, le projet s'intégrera en terme de fonctionnalité avec les locaux de l'IFSI déjà existants.

Il permettra de réhabiliter deux bâtiments :

Le cinéma soit 475 m² : permettant de disposer d'un amphithéâtre et de 1 salle de TD

Le Gymnase soit 460 m² : offrant 5 salles de TD et une grande salle de cours

Et d'intégrer une construction neuve offrant un accueil administratif, la direction, 2 salles de TP, 2 salles de TD, des bureaux de formateurs supplémentaires et un espace de détente étudiant

Docs de référence :

Dossier de soutien à l'investissement IFSI-IFAS LIBOURNE pdf 05/22
Projet de campus des métiers de la santé (ACG ARCHITECTURE) pdf 10/21
PLANNING PREVISIONNEL pdf 09/22

TYPE PROCEDURE

Marché public global : oui non **MARCHE A LOT SEPARES**

Si Marché public non global

Procédure :

MAITRISE D'ŒUVRE montant 340 000 € HT

CONCOURS

Préciser les missions de MOE : APS, APD, PRO, DET, EXE, AOR, GPA

TRAVAUX montant : 3 180 000 € HT

MAPA

Allotissement : oui non

Justificatif si la procédure n'est pas allotie :

•Allotissement (à détailler si connu)	MONTANT

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Désignation	Montant	Procédure
OPC	Inclus dans marché global	
Contrôle technique (préciser les missions) :	70 000,00 € HT	MAPA

SPS (préciser le niveau)	35 000,00 € HT	MNSC
Etude géotechnique	8 000,00 € HT	MNSC
Relevé géomètre	6 000,00 € HT	MNSC
CSSI	10 000,00 € HT	MNSC

DOCUMENTS DEMANDES

CANDIDATURE (décrire les documents et renseignements demandés et compétences minimales exigées)	OFFRE
MOE	
Mission intégrée au marché global Mission complète : APS, APD, PRO, EXE, DET, AOR, GPA, ACT, VISA Mission complémentaire : OPC	
OPC	
Mission intégrée au marché global	
Bureau de Contrôle	
SEI, L, LE, Hand, VIEL, Attestation Hand, PS, PV	
CSPS	
Niveau 1	
CSSI	
TRAVAUX	

CRITERES	SOUS CRITERES	PONDERATION	SOLUTION ALTERNATIVE /PSE (préciser)
MOE			
<i>A définir</i>			
Bureau de Contrôle			
<i>A définir</i>			
CSPS			
<i>A définir</i>			
TRAVAUX (à préciser par lot) Inclus en marché global			
<i>A définir</i>			

Calendrier prévisionnel général de l'opération intégrant les différentes consultations

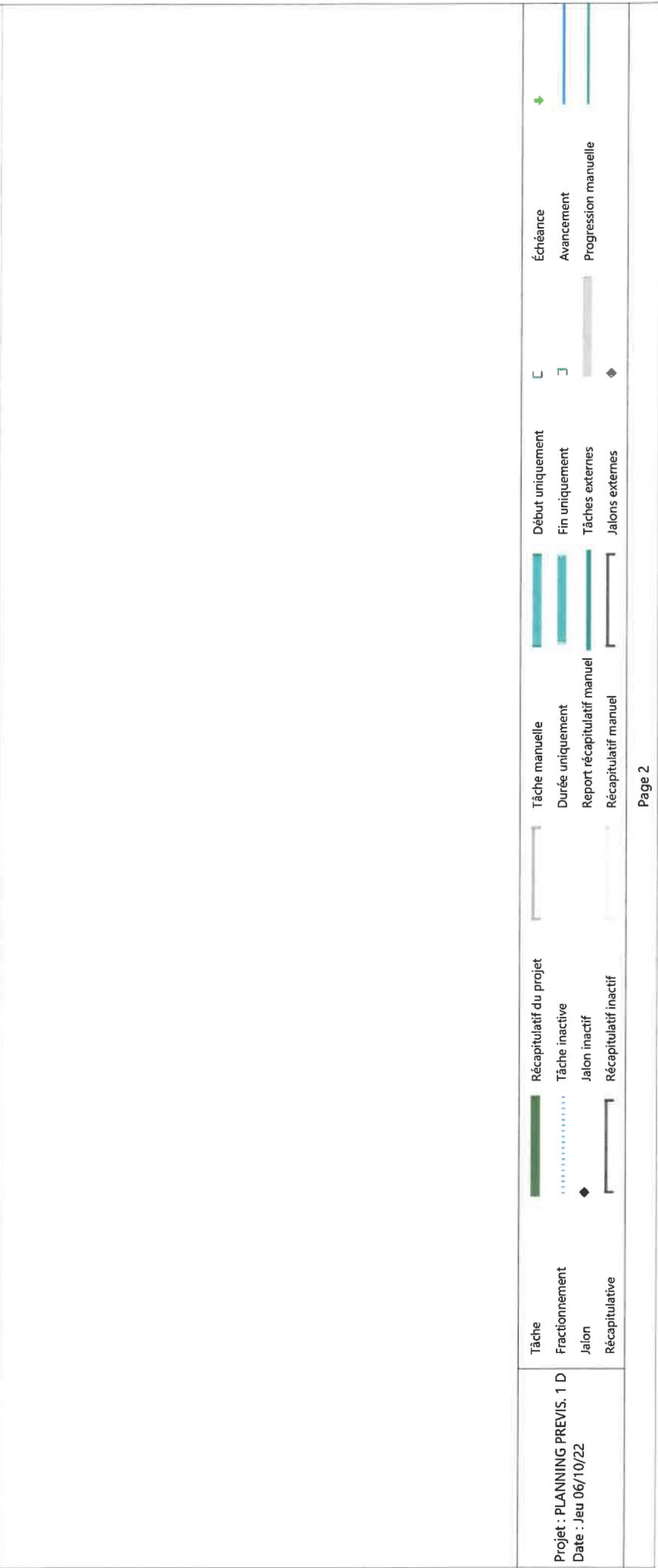
PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX																																					
Opération : PROJET IFSI GARDEROSE OU IFAS																																					
		2022				2023								2024								2025															
		M9	M10	M11	M12	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8
Dossier de consultation PI																																					
Ecriture cahier des charges		■																																			
Consultations Constructeurs		■																																			
BET																																					
BCT																																					
SSI																																					
SPS																																					
OPC																																					
Géotechnicien																																					
CECOMA		■		■																																	
PERMIS DE CONSTRUIRE																																					
Etudes APS/APD		■		■																																	
Instruction PC		■		■																																	
Délais de recours des tiers		■		■																																	
DOSSIER PRO DCE																																					
- constitution dossier		■		■																																	
APPEL D'OFFRE - PUBLICATION																																					
- Consultation entreprise		■		■																																	
- Analyse des offres		■		■																																	
- Négociation		■		■																																	
- CECOMA CHU		■		■																																	
- Désignation des entreprise+ signature marché		■		■																																	
TRAVAUX																																					
- Déménagement avant travaux		■		■																																	
- Mois de préparation		■		■																																	
- Exécution des travauxTravaux		■		■																																	
- OPR		■		■																																	
- Commission sécurité		■		■																																	
MISE EN SERVICE																																					

N°	Mode tâche	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	2022		2023		2024		2025		2026	
						S1	S2								
1	?	<MAITRISE D'OEUVRE	164 jours	Lun 17/10/22	Jeu 01/06/23										
2	?	Rédaction dossier de consultation													
3	?	Avis de concours DCE													
4	?	Consultation- (Remise des candidatures	30 jours	Lun 17/10/22	Ven 25/11/22										
5	?	Remise des candidatures	1 jour	Lun 28/11/22	Lun 28/11/22										
6	?	ouvertures des plis + pièce complémentaires	9 jours	Mar 29/11/22	Ven 09/12/22										
7	?	Rapport de la commission technique + méthode acheteur	6 jours	Lun 12/12/22	Lun 19/12/22										
8	?	Validation RAC+ Présentation méthodo par commission	19 jours	Mar 20/12/22	Ven 13/01/23										
9	?	Jury N°1 + avis motivé à rédiger	10 jours	Lun 02/01/23	Ven 13/01/23										
10	?	Sollicitation de 3 Candidats par l'acheteur+ Délais de remise des certificats+ rejet candidat	10 jours	Lun 16/01/23	Ven 27/01/23										
11	?	Consultation des offres	45 jours	Lun 30/01/23	Ven 31/03/23										
12	?	Question réponse + prest programme	1 jour	Mer 22/03/23	Mer 22/03/23										
13	?	Ouvertures des plis + anonymisation - Acheteur	5 jours	Jeu 23/03/23	Mer 29/03/23										
14	?	Rapport commission technique	20 jours	Lun 10/04/23	Ven 05/05/23										
15	?	validation RAO	10 jours	Lun 08/05/23	Ven 19/05/23										
16	?	Jury N° 2 + avis du jury + PV	1 jour	Lun 22/05/23	Lun 22/05/23										
17	?	Avis de résultat de concours + prime													
18	?	Notification marché	1 jour	Jeu 01/06/23	Jeu 01/06/23										
19	?	PERMIS DE CONSTRUIRE	20 jours	Lun 05/06/23	Ven 30/06/23										
20	?	INSTRUCTION PC	130 jours	Lun 03/07/23	Ven 29/12/23										
21	?	Délais de recours des tiers	130 jours	Lun 03/07/23	Ven 29/12/23										
22	?	Etudes APS APD	87 jours	Lun 03/07/23	Mar 31/10/23										
23	?	PRO DCE	49 jours	Mer 01/11/23	Lun 08/01/24										
24	?														
25	?	PRESTATAIRES INTELLECTUELS													
26	?	Consultation BET	10 jours	Lun 01/05/23	Ven 12/05/23										
27	?	Consultation BCT	10 jours	Lun 01/05/23	Ven 12/05/23										
28	?	Consultation CSPS	10 jours	Lun 01/05/23	Ven 12/05/23										
29	?	Consultation CSSI	10 jours	Lun 01/05/23	Ven 12/05/23										
30	?	Consultation CSSI	10 jours	Lun 01/05/23	Ven 12/05/23										
31	?	Consultation GEOTECHNICIEN	22 jours	Mer 28/09/22	Jeu 27/10/22										
32	?														
33	?	APPEL D'OFFRE	53 jours	Mar 09/01/24	Jeu 21/03/24										
34	?	Consultation entreprise	24 jours	Mar 09/01/24	Ven 09/02/24										
35	?	Ouverture des plis	1 jour	Lun 12/02/24	Lun 12/02/24										

Projet : PLANNING PREVIS. 1 D
Date : Jeu 06/10/22

Tâche
 Fractionnement
 Jalon
 Récapitulatif
 Récapitulatif du projet
 Tâche inactive
 Jalon inactif
 Récapitulatif inactif
 Tâche manuelle
 Durée uniquement
 Report récapitulatif manuel
 Récapitulatif manuel
 Début uniquement
 Fin uniquement
 Tâches externes
 Jalons externes
 Échéance
 Avancement
 Progression manuelle

N°	Mode tâche	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	2022		2023		2024		2025		2026	
						S1	S2								
36	★	Transfert dossier CECOMA chl	5 jours	Mar 13/02/24	Lun 19/02/24										
37	★	analyse des offres	20 jours	Mar 20/02/24	Lun 18/03/24										
38	★	Négociation	1 jour	Ven 08/03/24	Ven 08/03/24										
39	★	Etablissement RAO + Transmission cecoma	9 jours	Lun 11/03/24	Jeu 21/03/24										
40	★	Commission A.O	1 jour	Ven 22/03/24	Ven 22/03/24										
41	★	Notification marché	8 jours	Lun 25/03/24	Mer 03/04/24										
42	?														
43	→	TRAVAUX	357 jours	Lun 08/04/24	Mar 19/08/25										
44	★	Déménagement avant travaux	11 jours	Lun 08/04/24	Lun 22/04/24										
45	★	Mois de preparation	25 jours	Mar 23/04/24	Lun 27/05/24										
46	★	Phase 1 aménagement gymnase	135 jours	Mar 28/05/24	Lun 02/12/24										
47	★	Travaux réseaux EV - EP- ELEC -FIBRE	135 jours	Mar 28/05/24	Lun 02/12/24										
48	★	Phase 2 - Cinéma + extension	171 jours	Lun 14/10/24	Lun 09/06/25										
49	★	OPR + levée réserves	15 jours	Mar 10/06/25	Lun 30/06/25										
50	★	Réception+ levée réserves	10 jours	Mar 01/07/25	Lun 14/07/25										
51	★	Aménagement CAMPUS	26 jours	Mar 15/07/25	Mar 19/08/25										



**Institut de Formation en Soins
Infirmiers
et Institut de Formation Aide-Soignant**



Projet de campus des métiers de la santé

Sommaire

Etude de faisabilité et coût campus des métiers de la santé P 3

- Plan de situation
- Les lieux
- Plan des bâtiments existants
- Projet étude de faisabilité
- Prévisionnel et coût des travaux

Plan d'équipement mobilier et informatique P 33

CHL LIBOURNE

CAMPUS DES METIERS DE LA SANTE

**Etude de faisabilité pour rénovation et extension de locaux
existants
Centre Hospitalier de GARDEROSE**



Octobre 2021

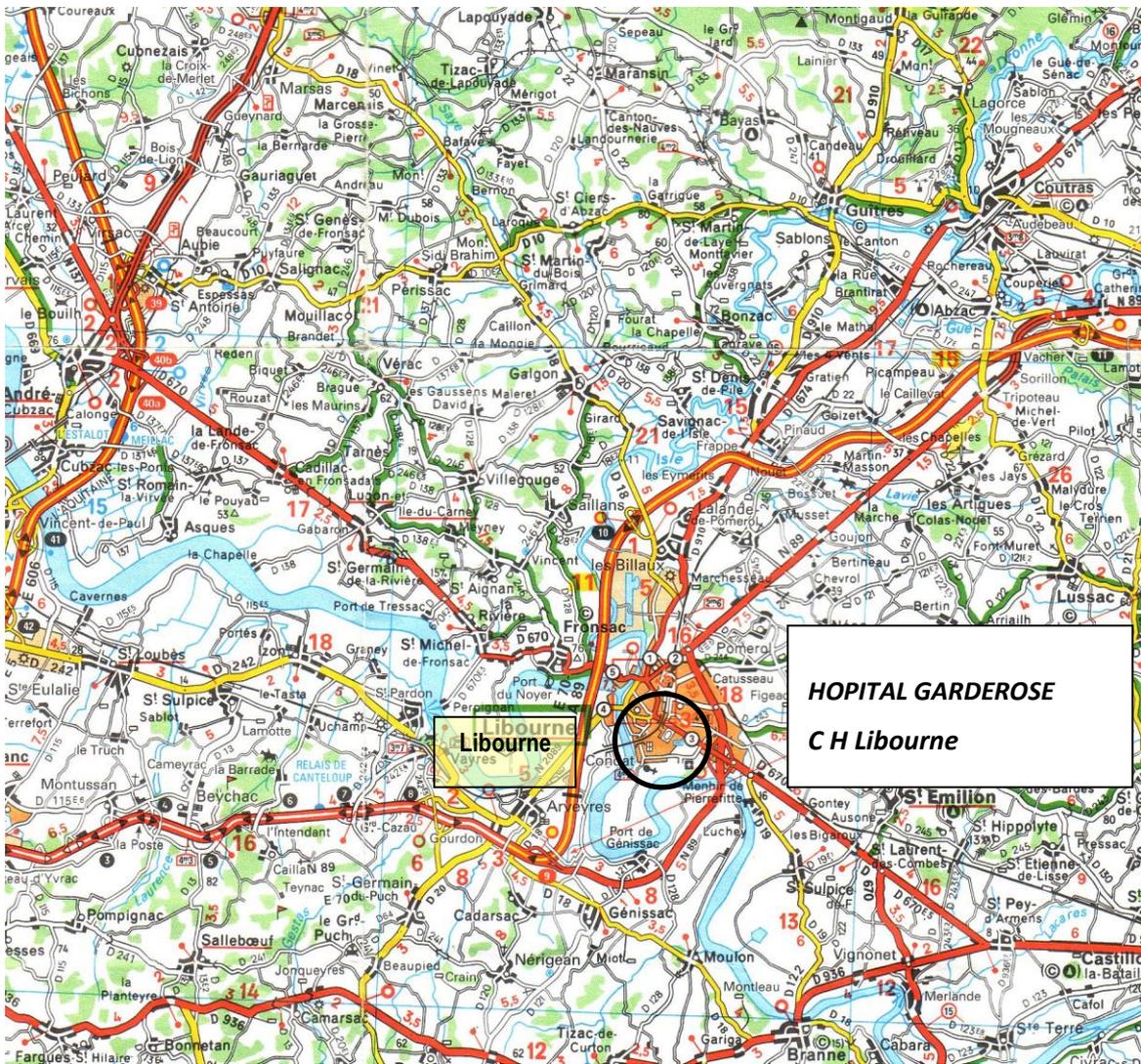
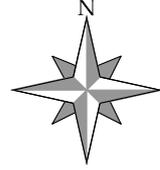
SOMMAIRE

PLAN DE SITUATION	Page 5
LES LIEUX	Page 6
1- DIAGNOSTIQUE GENERAL	
2- ENVIRONNEMENT PROCHE	
3- LES BATIMENTS	
PLANS DES BATIMENTS EXISTANTS	Page 11
PROJET ETUDE DE FAISABILITE	Page 18
Rénovation du gymnase, de l’amphithéâtre et extension bâtiment neuf	
FAISABILITE DES AMENAGEMENTS	
ORGANIGRAMMES D’AMENAGEMENT	
TABLEAUX DES SURFACES	
PREVISIONNEL DU COUT DES TRAVAUX	Page 30

PLAN DE SITUATION

Extrait de la Carte Michelin n°75

Echelle : 1/200 000



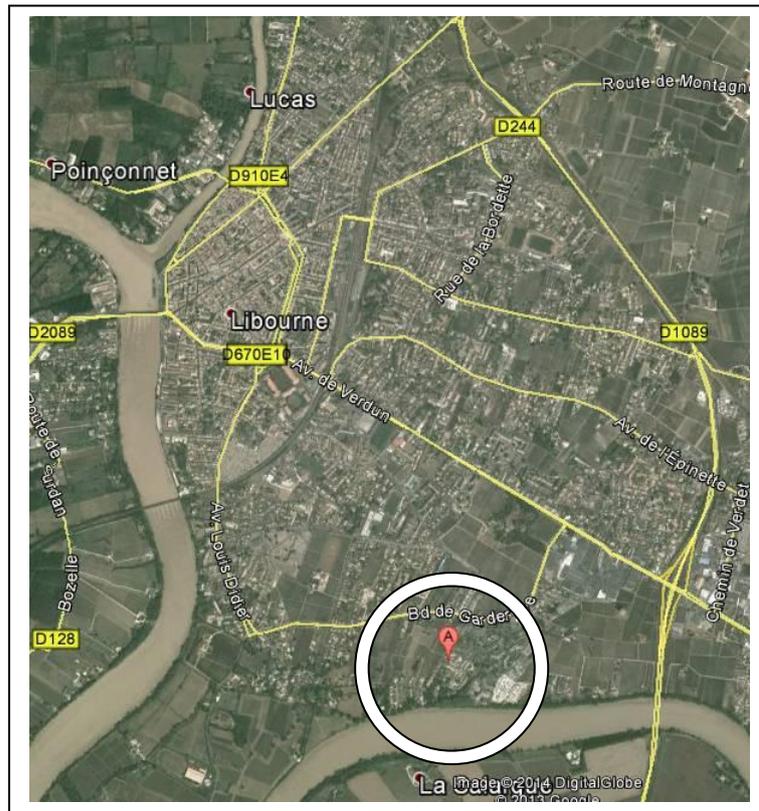
Centre hospitalier de Libourne Campus des métiers de la santé Amphithéâtre Gymnase Bâtiment neuf

DIAGNOSTIC GENERAL

PRESENTATION

Situation Géographique :

L'amphithéâtre (salle de conférences pédagogiques) et le gymnase se situent sur le site de GARDEROSE à Libourne, faisant partie de l'ensemble foncier du centre hospitalier Robert Boulin. L'unité foncière se situe au sud-ouest de la commune.



VUE AERIENNE DU SITE

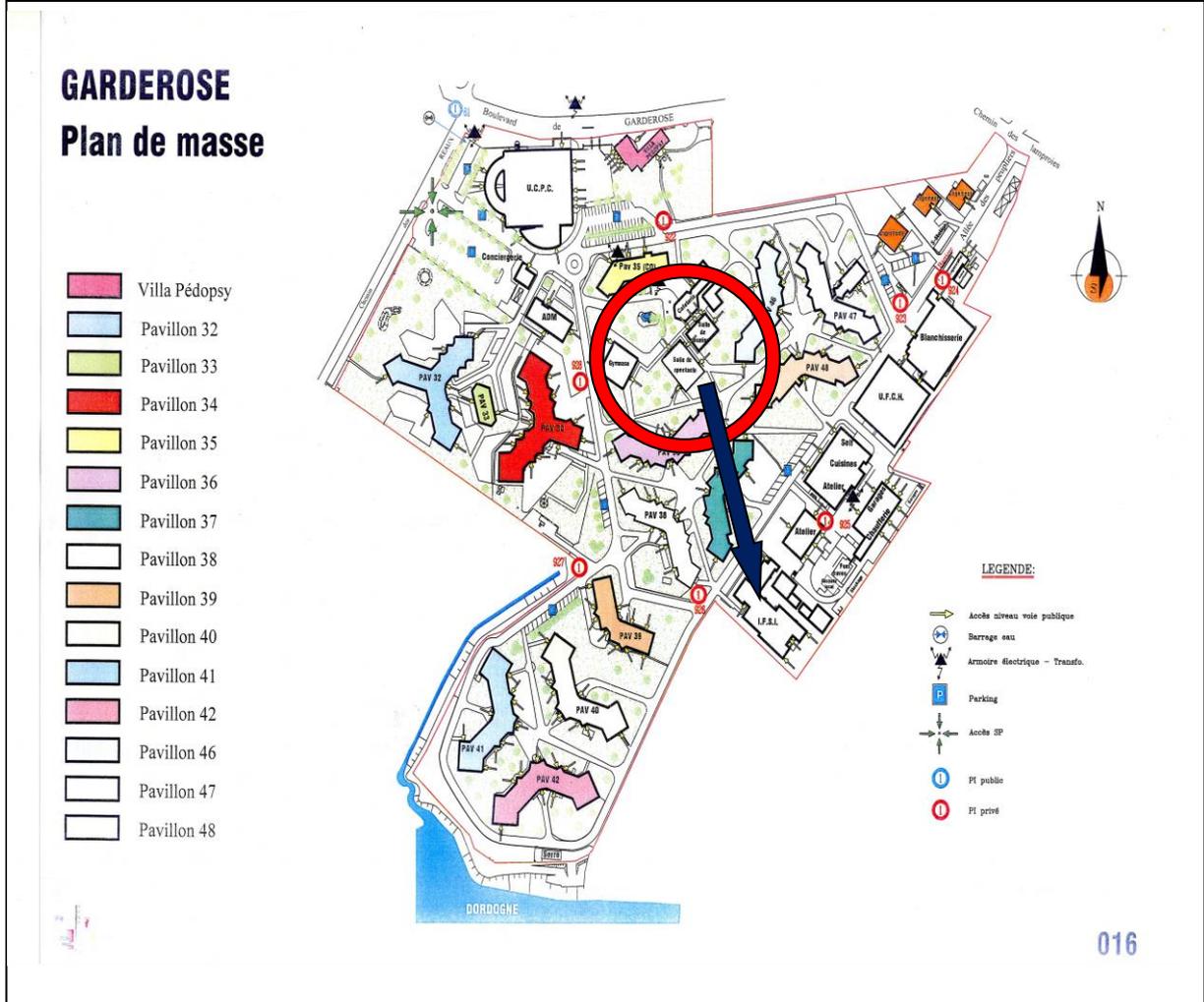


Superficie :

L'unité foncière accueillant la salle de conférences pédagogiques et une surface de :
...126 314.00 m².....

PLAN DU SITE

CARTE



Urbanisme :

Sur l'ensemble de la parcelle, s'organise un ensemble de volumes bâtis nommés « pavillon » voués à des services spécifiques dédiés à la psychiatrie, hébergements spécifiques, bureaux de consultation, centre de soins, maison de retraite, centre de traitement du linge, et, notamment, une école de formation en soins infirmiers IFSI.

La zone est référencée en UD suivant le règlement de la commune de Libourne.

Amphithéâtre

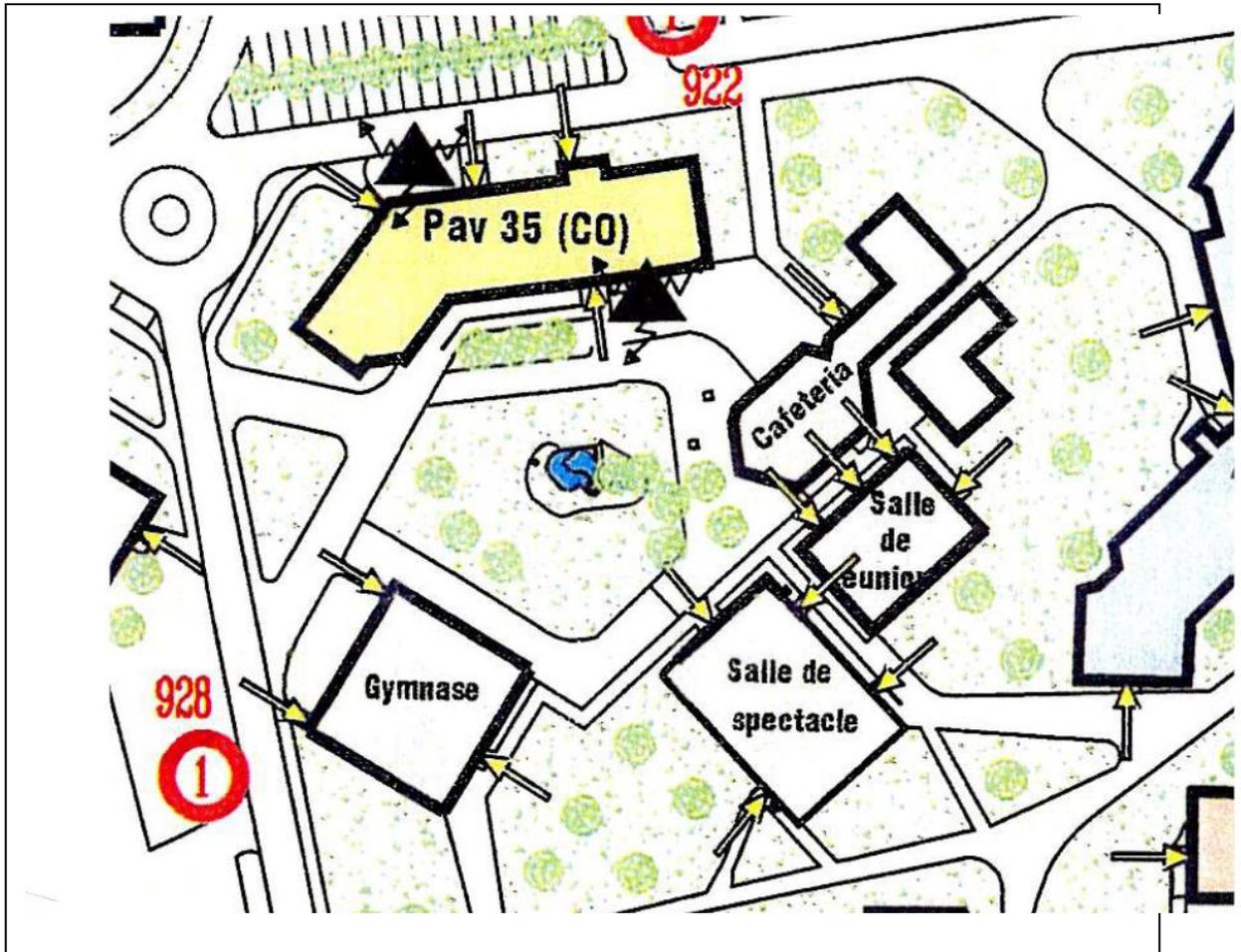
Salle de conférence pédagogique

Gymnase

ETAT DES LIEUX GENERAL

1- ENVIRONNEMENT PROCHE





ETAT DES LIEUX

2 – ELEMENT BATIS

Le bâtis des deux bâtiments :

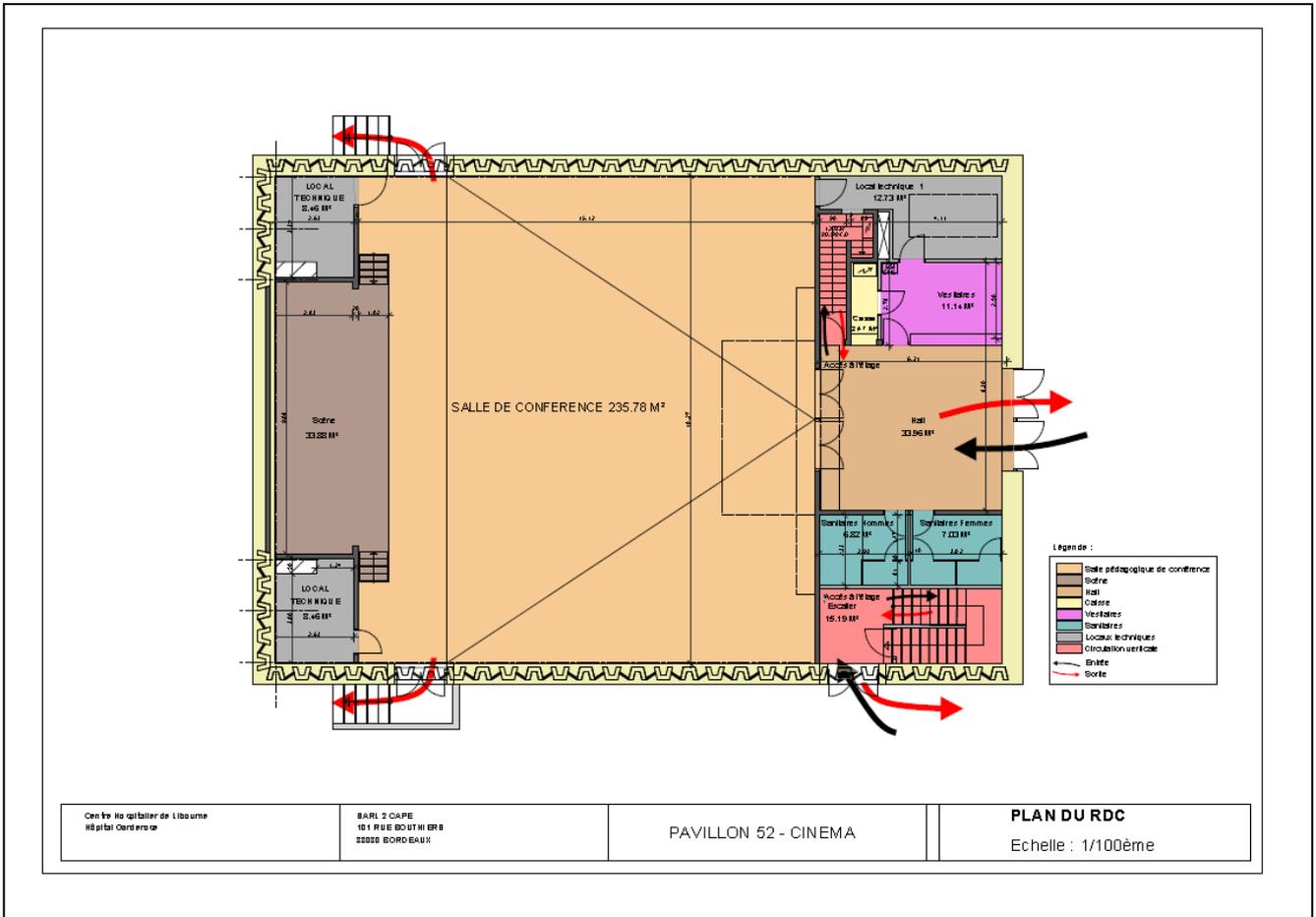
Les bâtiments font parties d'un ensemble de constructions implantées dans un espace paysager aux marges de circulations facilitant leur accès et entouré de parcs arborés. Il est réalisé en béton moulé et béton banché avec couverture traitée par éléments préfabriqués béton avec étanchéité bitumineuse, construction courante des années 70. Ils s'organisent sur deux niveaux.

Classement du bâtiment : ERP 4eme catégorie type L

AMPHITHEATRE

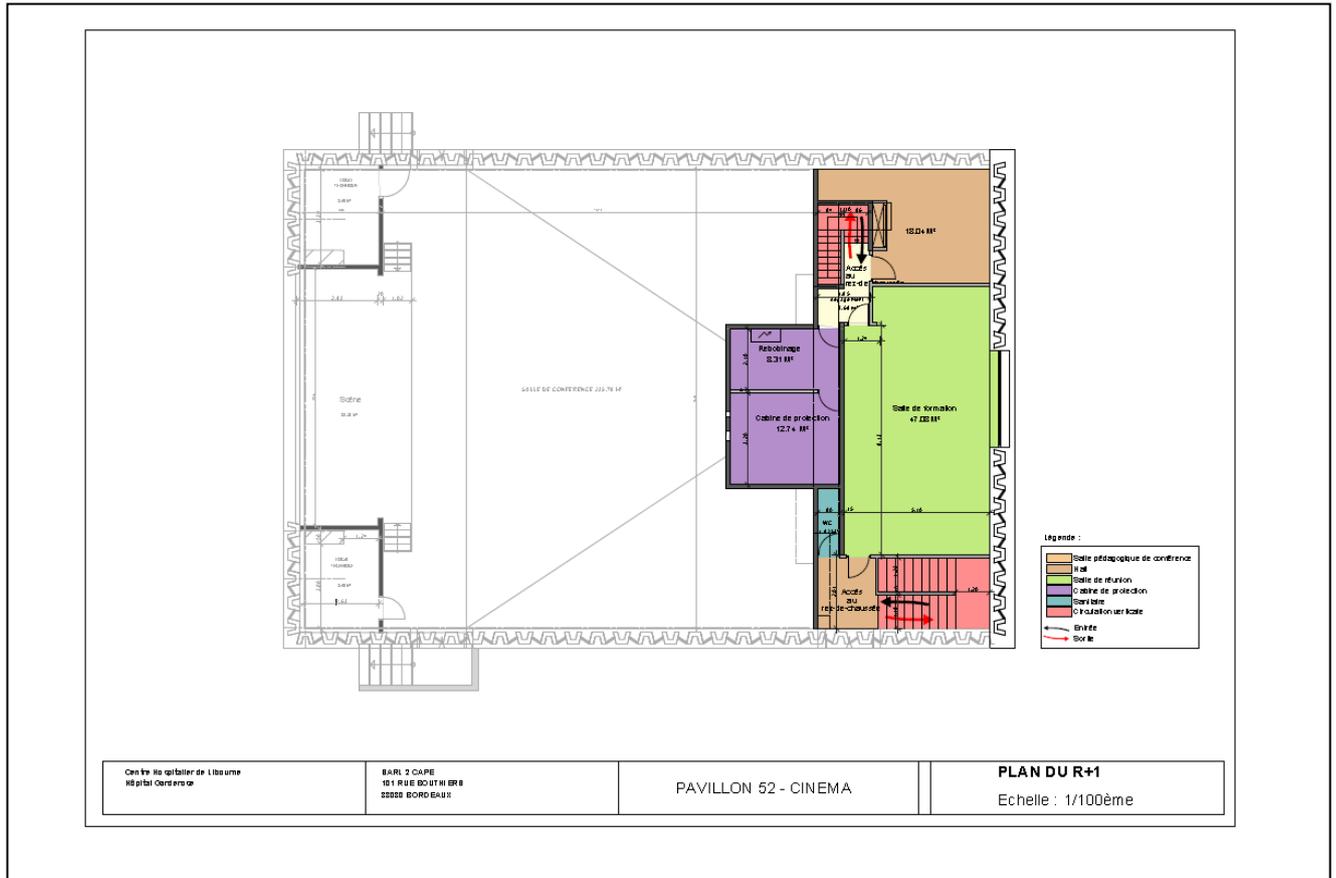
Au rez-de-chaussée :

Tableaux de surfaces de l'état des lieux partie RDCH			
Locaux		surface	
salle de conférence		235,78	m ²
Hall d'entrée		33,96	m ²
Sanitaires hommes		6,82	m ²
sanitaires femmes		7,03	m ²
Escalier		15,19	m ²
Vestiaire		11,14	m ²
caisse		2,47	m ²
Local technique 1		12,73	m ²
Local technique 2		8,46	m ²
Local technique 3		8,46	m ²
scène		33,88	m ²
Total		368,89	m ²



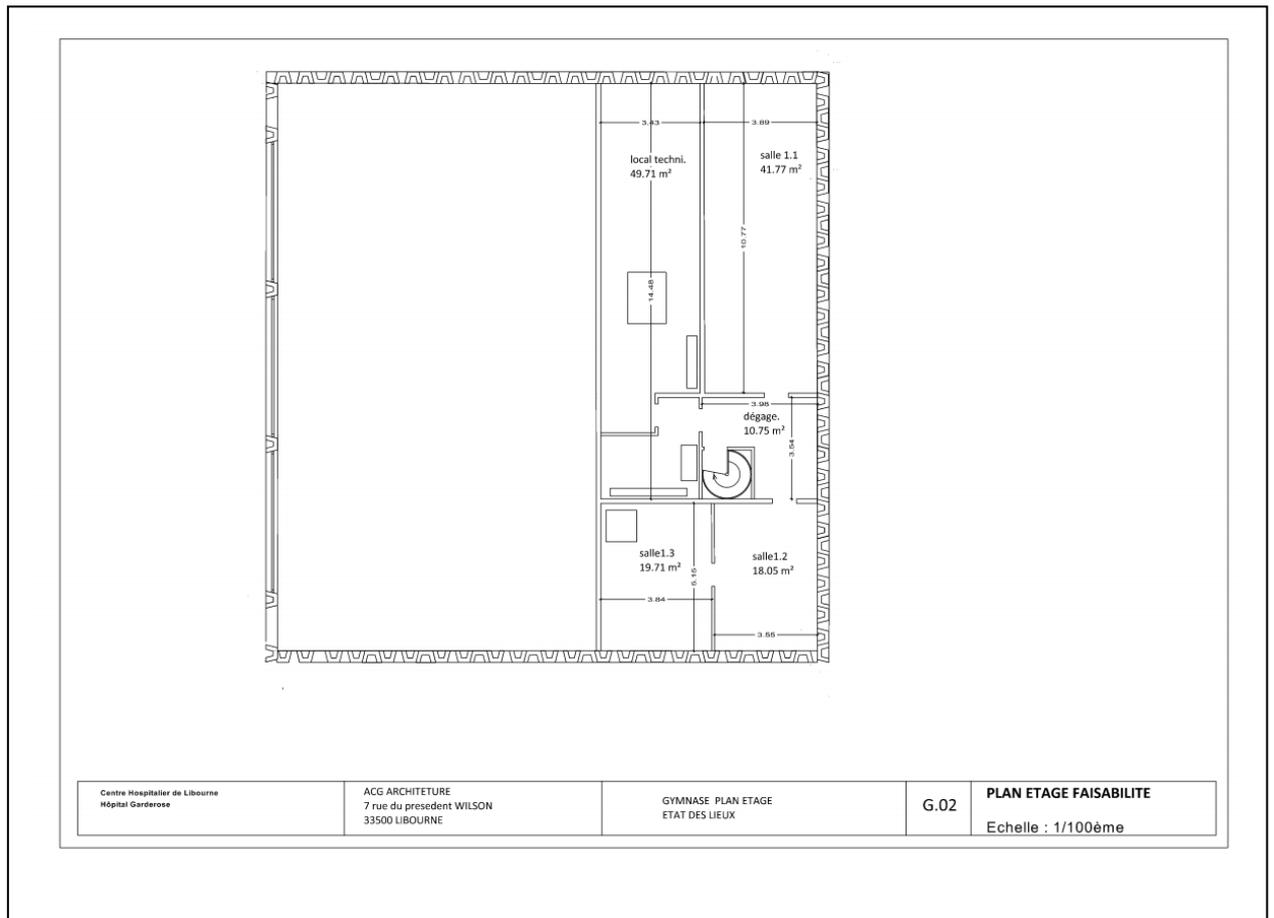
A l'étage :

Tableaux de surfaces de l'état des lieux partie étage			
Locaux		surface	
Local technique		18,04 m ²	
Salle de formation		47,08 m ²	
bobinage		8,31 m ²	
Cabine de projection		12,74 m ²	
WC		1,82 m ²	



A l'étage :

Tableaux de surfaces de l'état des lieux partie étage			
Locaux		surface	
Local technique		49,71	m ²
Salle 1		41,77	m ²
dega.		10,75	m ²
salle 2		18,05	m ²
salle 3		19,71	m ²
total		139,99	m ²



Centre Hospitalier de Libourne Hôpital Garderosse	ACG ARCHITECTURE 7 rue du presedent WILSON 33500 LIBOURNE	GYMNASE PLAN ETAGE ETAT DES LIEUX	G.02	PLAN ETAGE FAISABILITE Echelle : 1/100ème
--	---	--------------------------------------	------	--

3 – DIAGNOSTIC

L'ensemble des bâtiments est classé en quatrième catégorie

- Du type L (cinéma) et ce depuis la dernière visite de la commission de sécurité datant de 2009.
- Du type X (salle de sport)

Superstructure des bâtiments

L'ensemble de la structure du bâtiment est fait en structure béton armé et béton banché avec éléments moulés et préfabriqués horizontaux, verticaux ajourés. Il est à noter des dégradations des structures béton par effritements de ce dernier et corrosion des fers d'armature visibles à certains endroits. La localisation de ces sinistres est visible surtout sur les poutres longrines hautes et basses de la superstructure. Il est à noter des microfissures sur ces dernières faisant apparaître le manque de joints de dilatation par rapport à leur longueur. Dans les angles haut de structures horizontales en béton armé, il apparaît une dégradation des structures béton du à des problèmes d'évacuation des eaux pluviales et donc d'un défaut d'entretien de la couverture et des réseaux d'évacuation.

Ensemble du réseau électrique

L'ensemble des installations électriques reste à reprendre en totalité.

Ensemble du réseau de traitement d'air

L'ensemble du réseau traitement d'air existe mais n'est plus en fonction à ce jour.

Ensemble du réseau de chauffage

L'ensemble des installations reste à reprendre en totalité.

Installation SSI

L'ensemble des installations reste à reprendre en totalité.

Accessibilité handicapée

Les locaux ne répondent plus aux nouvelles règles d'accessibilités handicapées

Installation et défense contre l'incendie

L'ensemble des installations reste à reprendre en totalité.

3.1 – SYNTHESE

En conclusion du diagnostic fait sur ces locaux à ce jour, dans le cadre d'une rénovation et de mise en conformité des locaux pour réouverture, il est donc nécessaire de répondre aux nouvelles normes en vigueur notamment sur l'accessibilité handicapés et les traitements des accès de secours et d'évacuations.

Des modifications et des adaptations devront être mises en forme avec demande de dérogation auprès des services instructeurs notamment pour l'accessibilité. En effet, le système constructif existant (béton armé) fait apparaître des problèmes structurels importants dans la mise en conformité et le respect des normes en vigueur. Les solutions existent et sont proposées dans l'étude de faisabilité, répondant à l'ensemble des besoins exigés par les normes mais devront faire l'objet d'une demande justifiée de dérogation.

Il en est de même pour l'accès aux étages, où des solutions existent pour rendre accessible ce niveau et satisfaire au bon fonctionnement de l'ensemble du local en fonction de ses activités. Il est à noter, en termes de normes incendie, des réaménagements sont dus à ces locaux en fonction des besoins énoncés, et entraîneront des modifications de catégorie de l'établissement.

4 – FAISABILITE DES AMENAGEMENTS

4.1 LES BESOINS

1 – Objectifs

Dans le cadre de l'activité de l'école d'infirmières existante sur le site de GARDEROSE, ces locaux étaient occupés et faisaient office :

Amphithéâtre

- de salle de conférence pédagogique et unité de formation. En effet l'IFSI et l'IFAS du centre hospitalier de Libourne accueille 95 étudiants par promotion (études de trois ans) et 30 à 50 élèves aides-soignants par an. Cet espace était donc utilisé pour réaliser des conférences pédagogiques regroupant au moins 2 promotions (environ 190 personnes).

Gymnase

- De salle d'activités sportives

Éléments importants et complémentaires du programme de fonctionnement de l'école d'infirmières, le souhait reste de retrouver un potentiel que présentent ces locaux.

2 – Limites d'intervention

Les limites de l'intervention sur l'étude de faisabilité restent de rendre satisfaisant l'accès à ces locaux en rez-de-chaussée et en étage avec équipements sanitaires conséquents, répondant aux normes d'accessibilité handicapés et nouveaux besoins.

Pour la réouverture de ces bâtiments au public, les travaux nécessiteront une reprise de la structure béton un traitement spécifique d'isolation et d'étanchéité

4.1 – Esquisse programmatique

Voir pièces graphiques jointes

- Réaménagement et mise aux normes

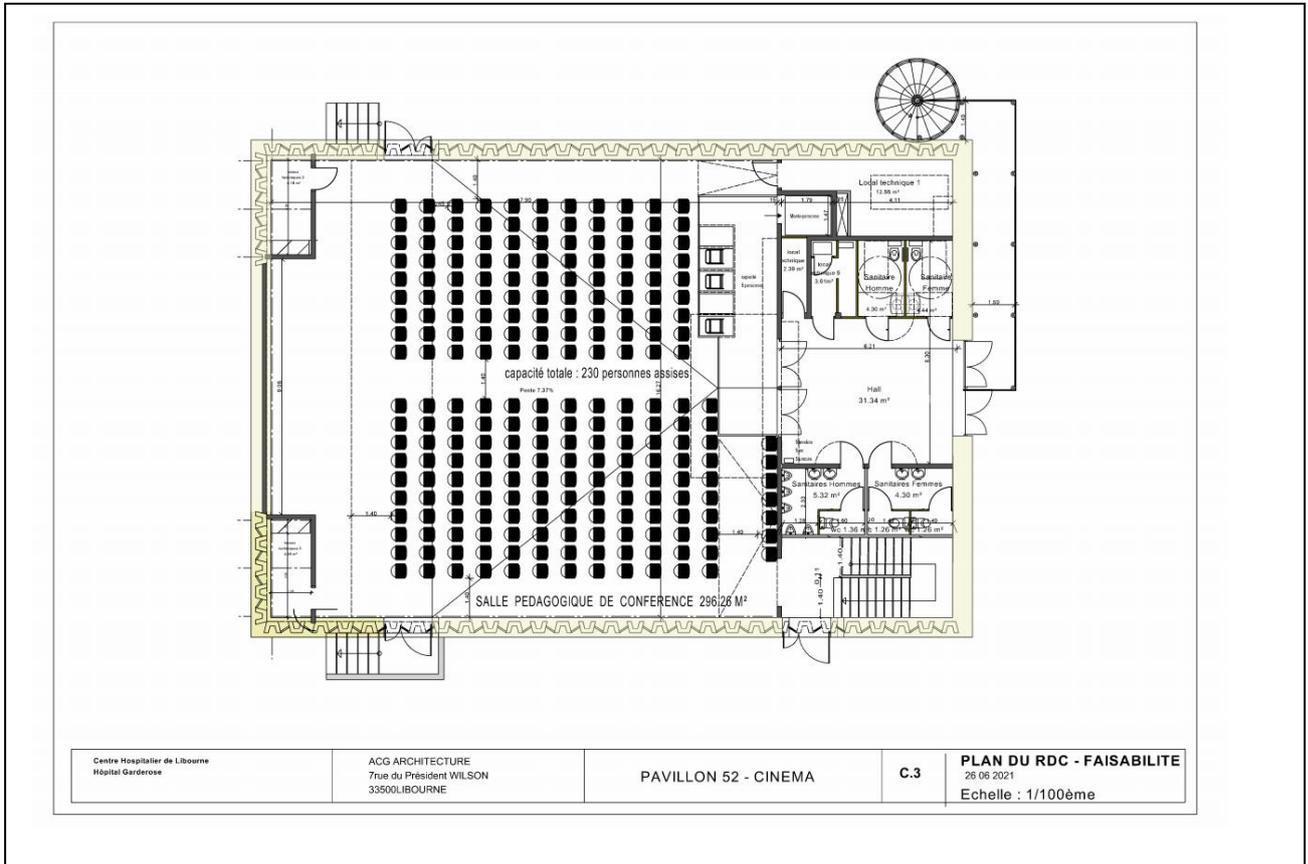
Campus des métiers de la Santé					
Besoins					
Programme		Nb	SU	SU Totale	
RDCH					
Salle de TP de 25 élèves		2	45	90	m ²
Salle de TD de 25 élèves		6	38	228	m ²
Bureaux des formateurs 2 postes		6	20	120	m ²
Secrétariat 2 postes		1	20	20	m ²
Détente 40 élèves		1	50	50	m ²
Détente 10 formateurs		1	18	18	m ²
Salle des photocopies		1	10	10	m ²
Rangement		1	10	10	m ²
Ménage		1	10	10	m ²
Ménage		1	10	10	m ²
Sanitaires h	° et HAND	1	25	25	m ²
Sanitaires F	° et HAND	1	25	25	m ²
WC personnel		1	2	2	m ²
Circulation et hall		1	1	90	m ²
Locaux techniques		1	1	3	m ²
Salle d'archives		1	15	15	m ²
Bureau de direction		1	15	15	m ²
Bureau de cadre supérieur		1	15	15	m ²
Salle d'informatique		1	30	30	m ²
Total RDCH					
Total surface utile				786	m²

4.1.2. AMPHITHEATRE

4.1.2.1 ORGANIGRAMME DE REAMENAGEMENT

4.1.2.1.1 SCHEMA D'AMENAGEMENT

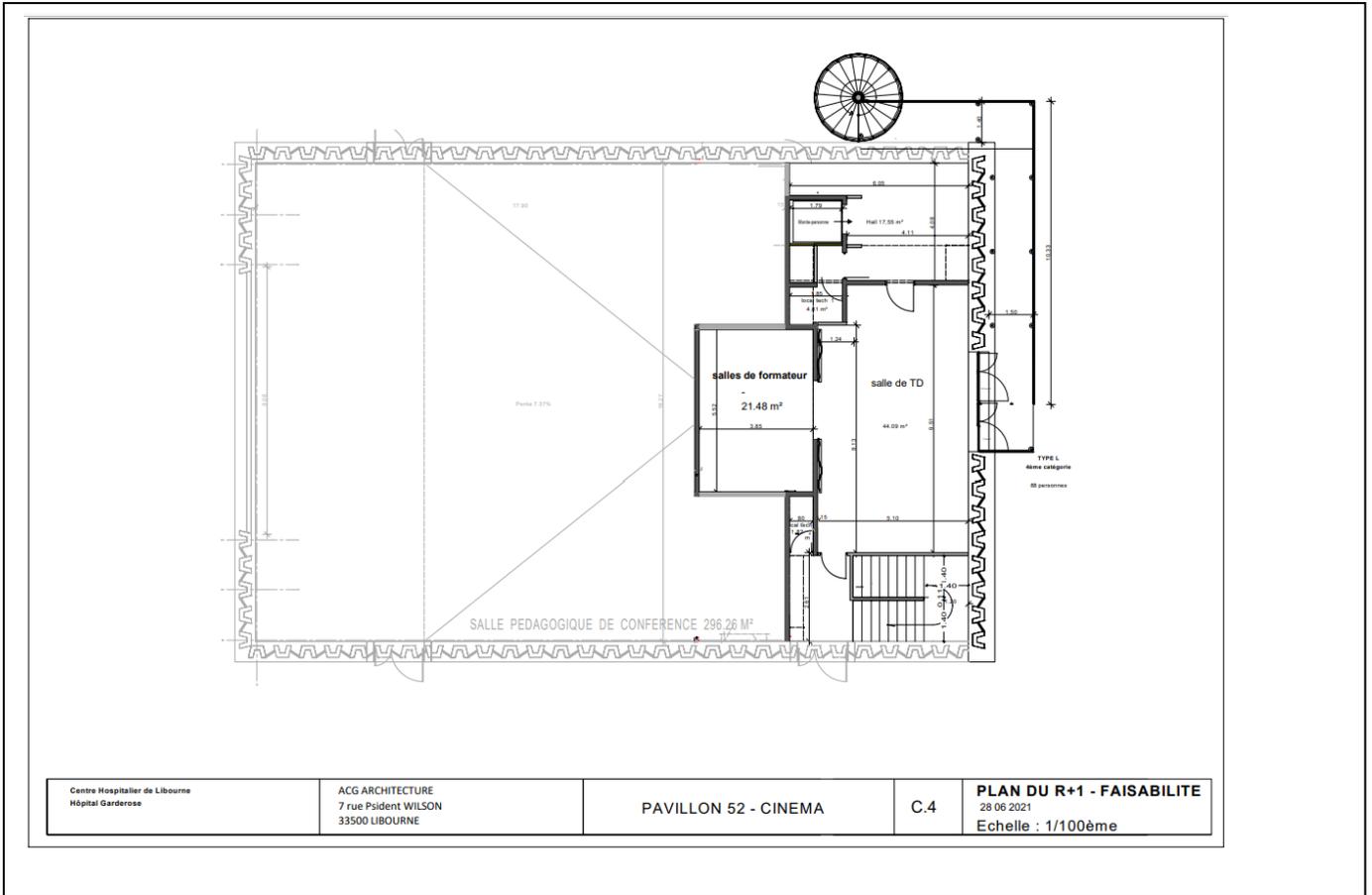
RDCH



NOUVELLES SURFACES

Tableaux de surfaces projet partie RDCH			
Locaux		surface	
salle pédagogique de conférence		296,26 m ²	
Hall d'entrée		33,15 m ²	
Sanitaires hommes		6,82 m ²	
sanitaires femmes		7,03 m ²	
Escalier	pm		
Local technique 1		12,55 m ²	
Local technique 2		4,16 m ²	
Local technique 3		4,16 m ²	
Local technique 4		2,39 m ²	
Local technique 5		3,61 m ²	
W.C. hommes handicapés		4,3 m ²	
W.C. femmes handicapées		4,44 m ²	
W.C. homme		1,36 m ²	
Sanitaires hommes		5,32 m ²	
W.C. femme		1,26 m ²	
W.C. femme		1,26 m ²	
sanitaires femmes		4,3 m ²	
Total		385,34 m ²	

ETAGE



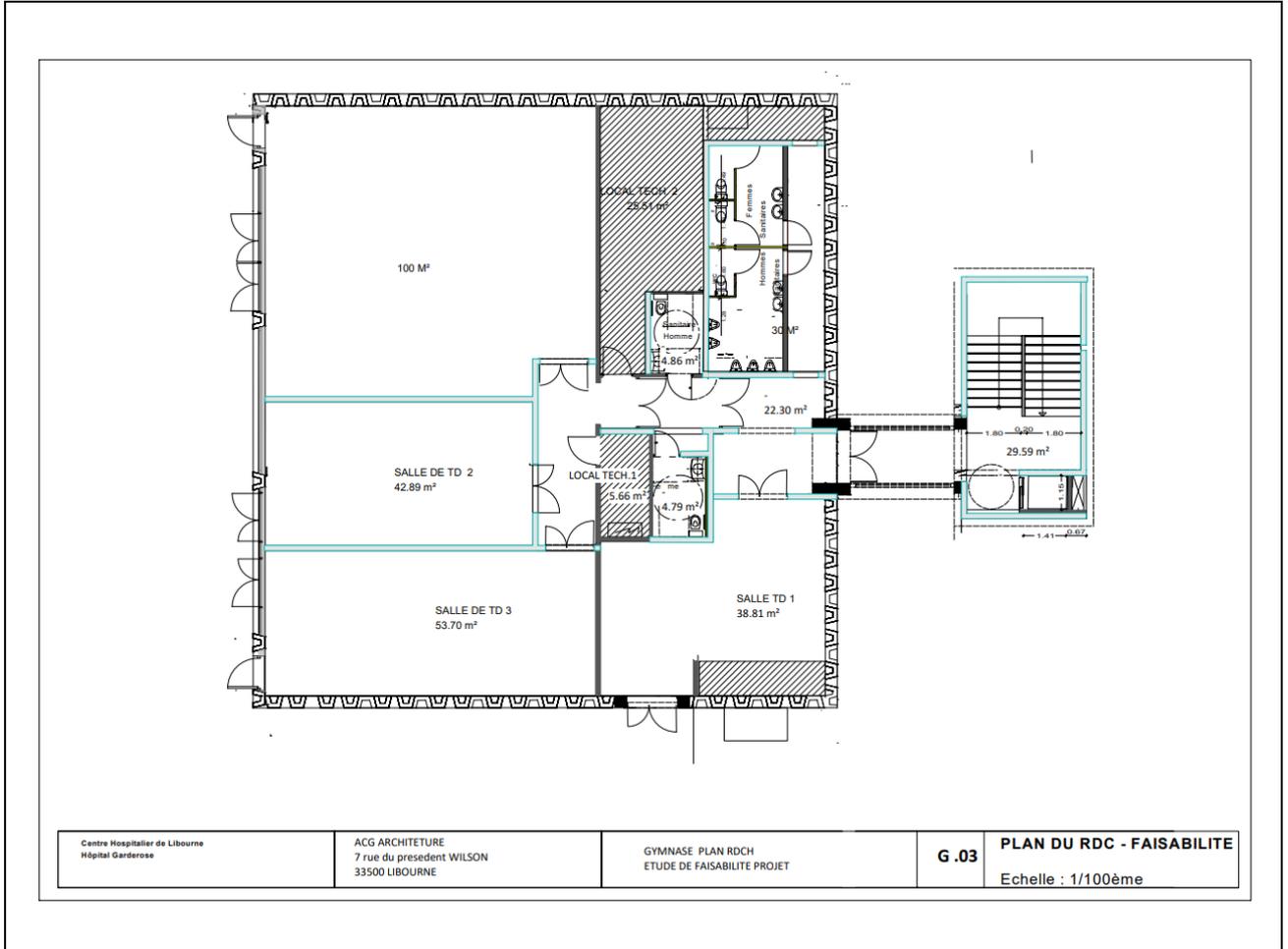
NOUVELLES SURFACES

Tableaux de surfaces projet partie étage		
Locaux		surface
salle de réunion		44,09 m ²
Hall		17,55 m ²
Escalier	pm	
Local technique 1		4,81 m ²
Local technique 2		1,82 m ²
Salle des formateurs		21,48 m ²
Total		89,75 m²

4.1.3. GYMNASE

4.1.3.1 SCHEMA D'AMENAGEMENT

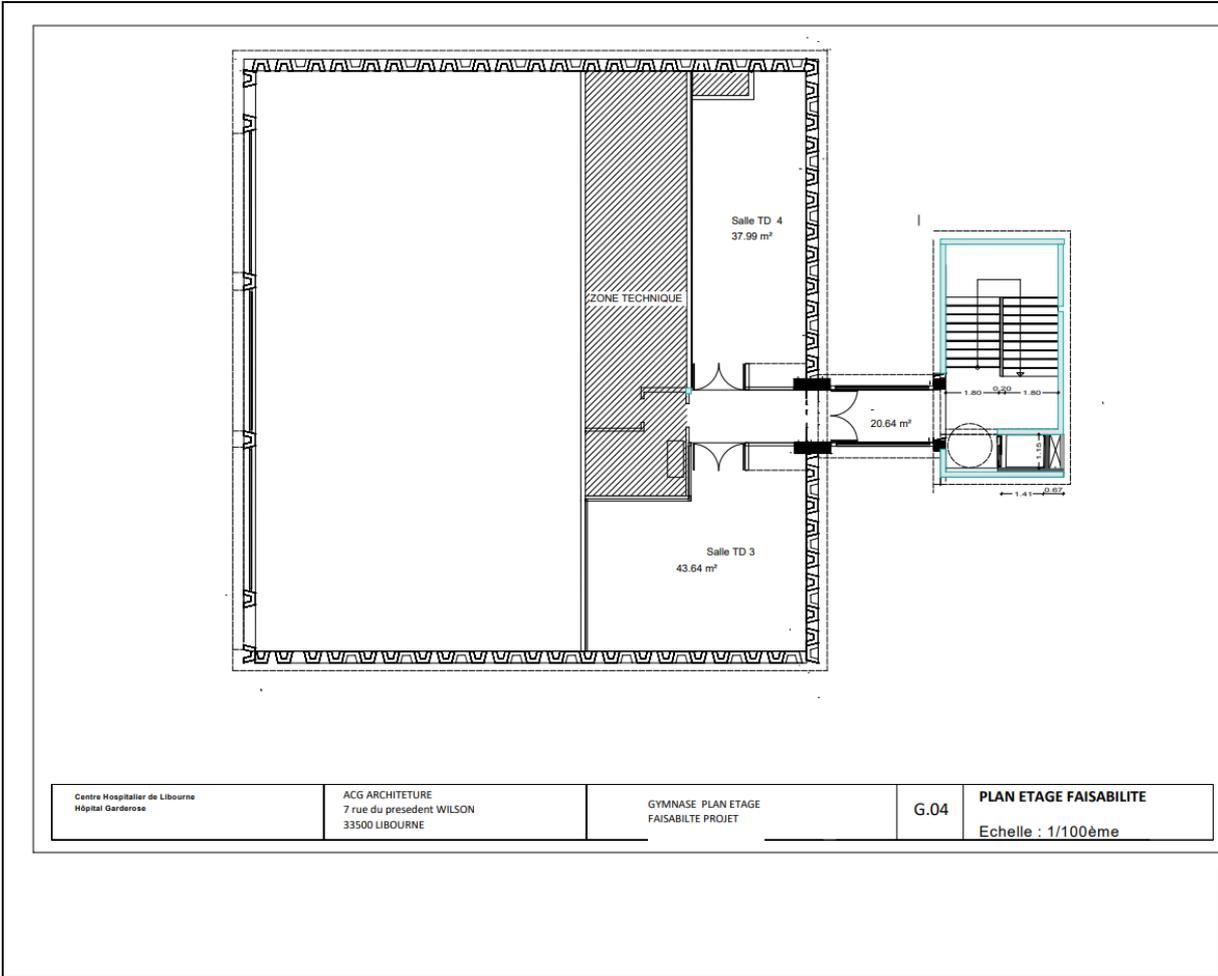
RDCH



NOUVELLES SURFACES

Tableaux de surfaces projet partie RDCH		surface
Locaux		
2 salles TD 3 et 2		53,7 m ²
		42,89 m ²
Salle polyvalente		100 m ²
Hall d'entrée		22,3 m ²
Sanitaires hommes		15 m ²
sanitaires femmes		15 m ²
Escalier		29,59 m ²
Local technique 1		5,66 m ²
Local technique 2		25,51 m ²
salle TD 1		38,81 m ²
W.C. hommes handicapés		4,86 m ²
W.C. femmes handicapées		4,79 m ²
Total		358,11 m ²

ETAGE



NOUVELLES SURFACES

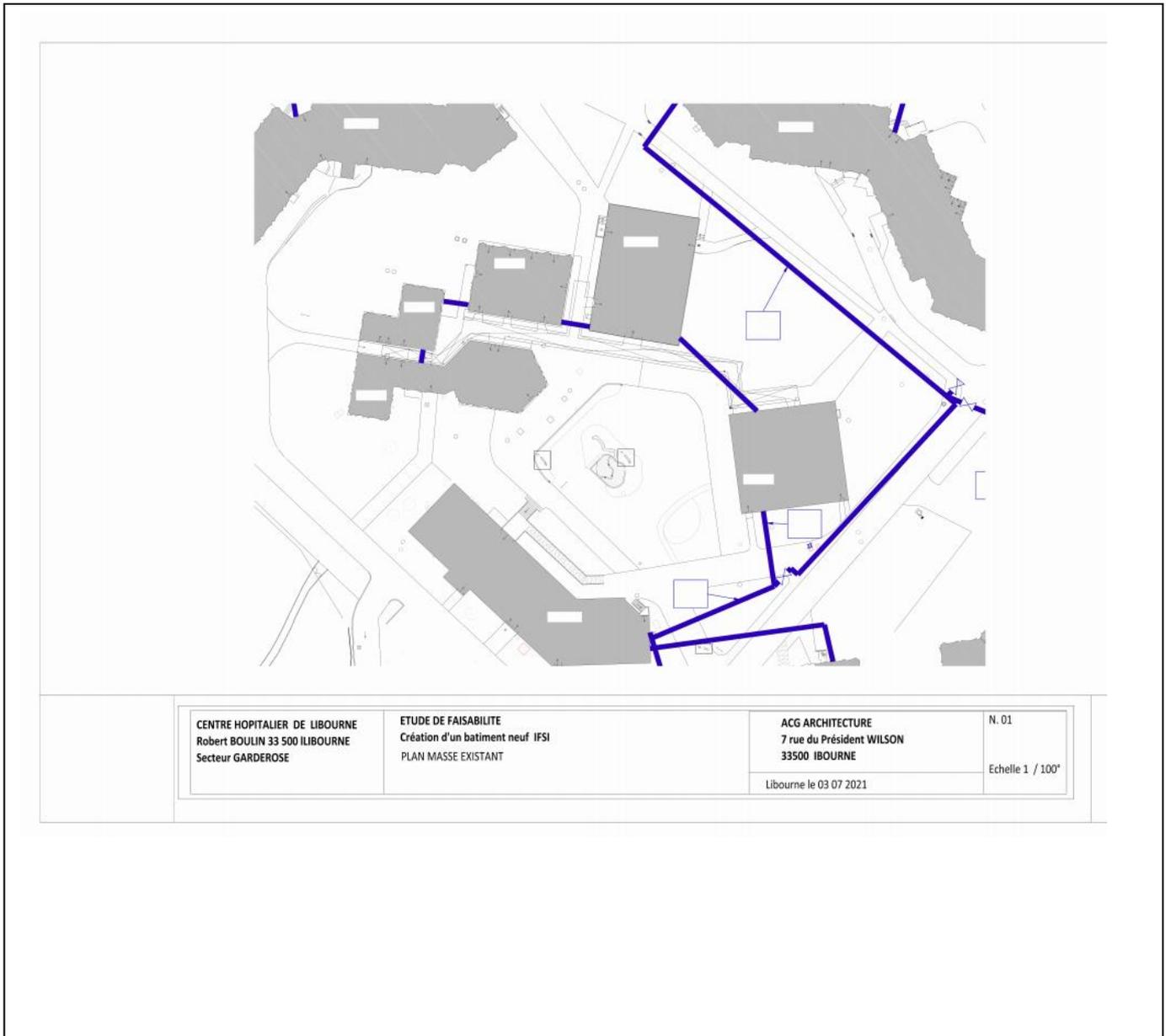
Tableaux de surfaces projet partie étage			
Locaux		surface	
salle de TP 4		37,99	m ²
Hall		20,64	m ²
Escalier	pm		
salle de TP 3		43,64	m ²
Total		102,27	m ²

4.1.4 Construction neuve**4.1.4.1. Construction neuve complémentaire aux besoins de l'extension de l'IFSI**

IFSI IFAS					
Construction neuve					
Proposition d'implantation sur le site					
Programme		Nb	SU	SU Totale	
RDCH					
Salle de TP de 25 élèves		2	45	90	m ²
Salle de TD de 25 élèves		2	38	76	m ²
Bureaux des formateurs 2 postes		4	19	76	m ²
Secrétariat 2 postes		1	21,43	21,43	m ²
Détente 40 élèves		1	46,79	46,79	m ²
Détente 10 formateurs		1	14,85	14,85	m ²
Salle des photocopies		1	9,45	9,45	m ²
Rangement		1	16	16	m ²
Ménage		1	12	12	m ²
Sanitaires h	° et HAND	1	20	20	m ²
Sanitaires F	°et HAND	1	20	20	m ²
WC personnel		2	4,25	8,5	m ²
Circulation et hall		1	1	86	m ²
Locaux techniques		1	1	17	m ²
Salle d'archives		1	13,73	13,73	m ²
Bureau de direction		1	19	19	m ²
Bureau de cadre supérieur		1	21,46	21,46	m ²
Salle d'informatique		1	31,89	31,89	m ²
Total RDCH					
Total surface utile				600,1	m²
Surface totale brute				658 m²	

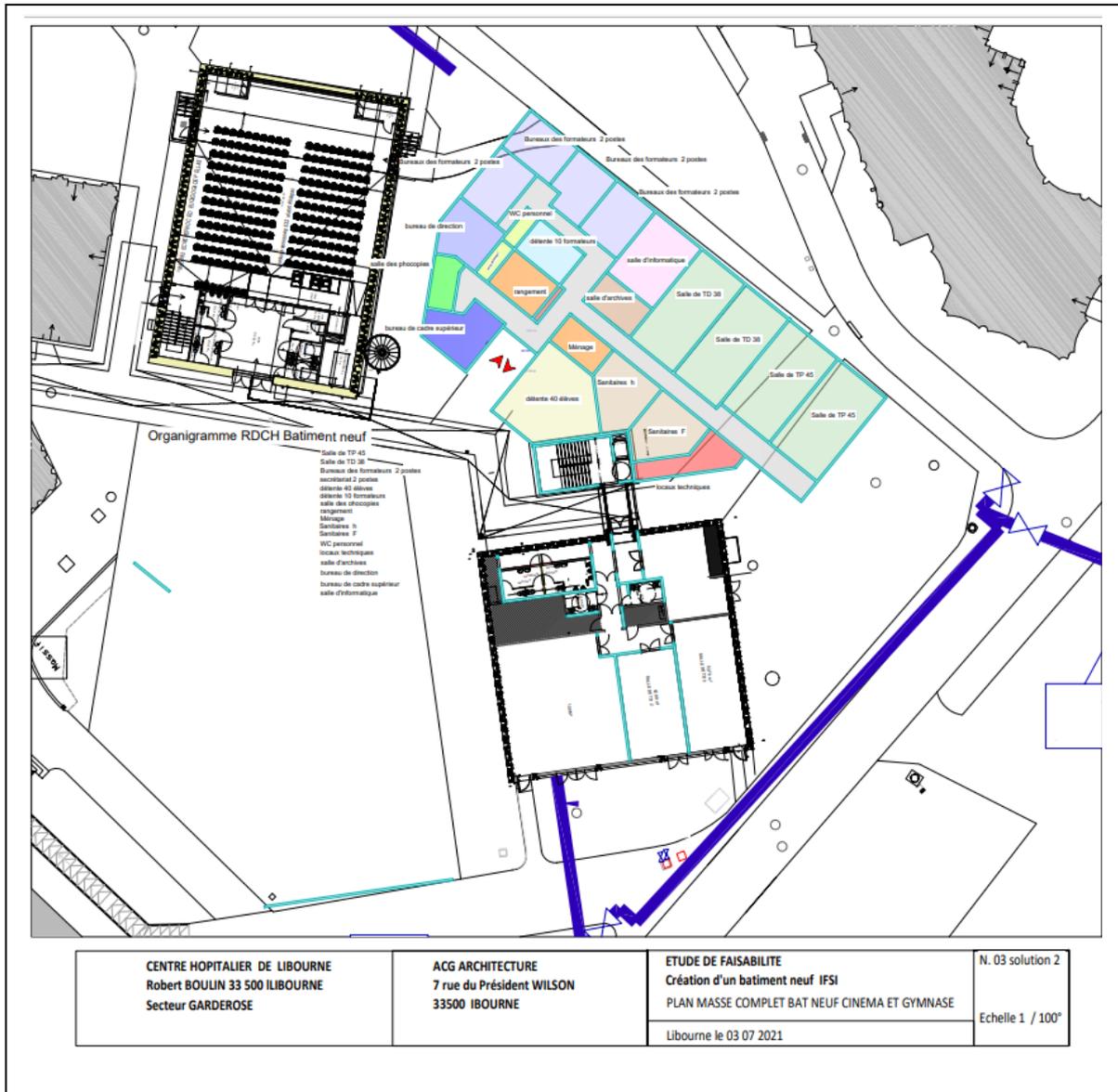
Etude de faisabilité

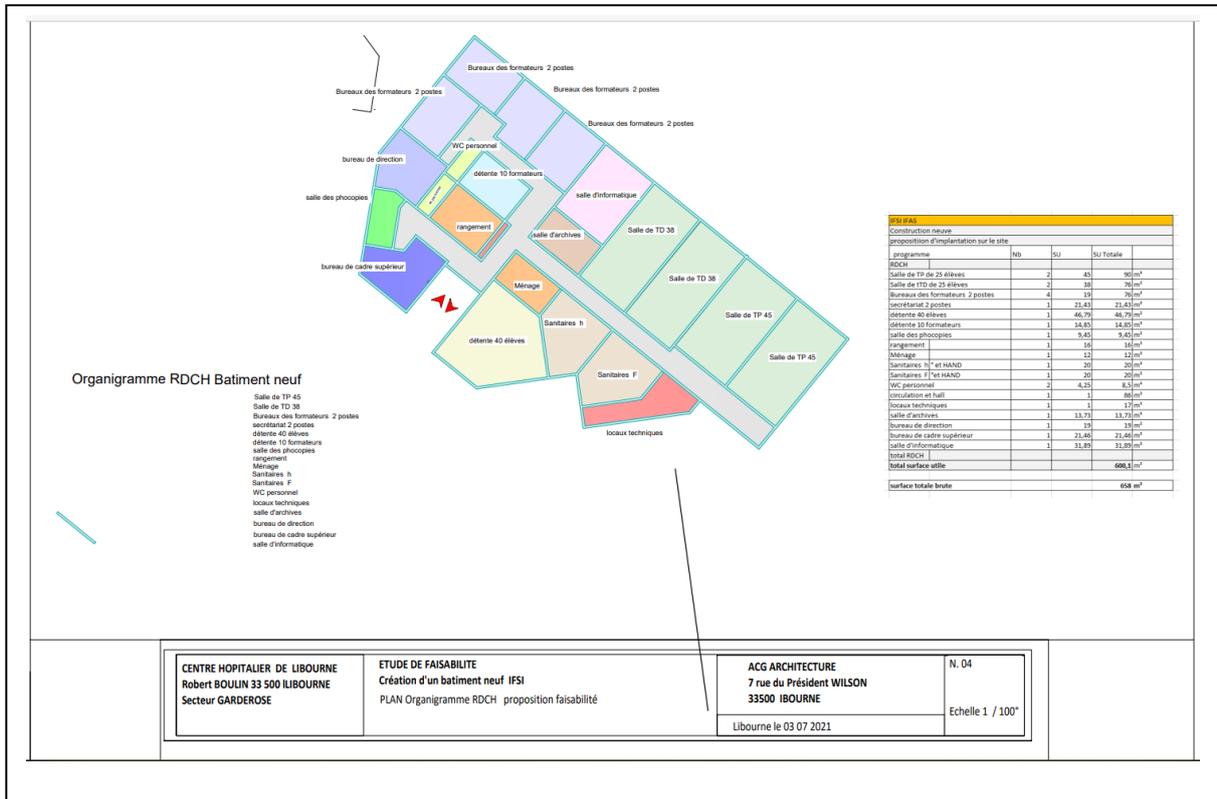
Le site



SCHEMA D'IMPLATATION DES 3 AMENAGEMENTS : CINEMA GYMNASSE ET

BATIMENT NEUF





ORGANIGRAMME DE REPARTITION DES ESPACES

Tableau des surfaces

IFSI IFAS					
Construction neuve					
Proposition d'implantation sur le site					
Programme		Nb	SU	SU Totale	
RDCH					
Salle de TP de 25 élèves		2	45	90	m ²
Salle de TD de 25 élèves		2	38	76	m ²
Bureaux des formateurs 2 postes		4	19	76	m ²
Secrétariat 2 postes		1	21,43	21,43	m ²
Détente 40 élèves		1	46,79	46,79	m ²
Détente 10 formateurs		1	14,85	14,85	m ²
Salle des photocopies		1	9,45	9,45	m ²
Rangement		1	16	16	m ²
Ménage		1	12	12	m ²
Sanitaires h	° et HAND	1	20	20	m ²
Sanitaires F	° et HAND	1	20	20	m ²
WC personnel		2	4,25	8,5	m ²
Circulation et hall		1	1	86	m ²
Locaux techniques		1	1	17	m ²
Salle d'archives		1	13,73	13,73	m ²
Bureau de direction		1	19	19	m ²
Bureau de cadre supérieur		1	21,46	21,46	m ²
Salle d'informatique		1	31,89	31,89	m ²
Total RDCH					
Total surface utile				600,1	m²

TOTAL GENENRAL DU PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Local Amphithéâtre	
Définition des lots intervenant dans l'opération	Valeur
Reprise des raccordements aux réseaux divers : TAE ELEC EAU INFOR.	55 000,00
Lot maçonnerie gros œuvre	100 000,00
Lot étanchéité, isolation extérieure	110 000,00
Lot plâtrerie	72 000,00
Lot électricité	120 000,00
Lot plomberie chauffage traitement d'air	90 000,00
Lot revêtement de sol et faïence	32 000,00
Lot peinture	45 000,00
Lot menuiserie extérieure et intérieure	200 000,00
Lot serrurerie	35 000,00
Lot monte personnes	18 500,00
Lot VRD et aménagement des accès	30 000,00
Total estimatif du coût des travaux	907 500,00
Honoraires d'architecte	72 600,00
Honoraires de bureau de contrôle	21 872,46
Honoraires de SPS	7 290,82
Études et sondages divers	8 500,00
Mobilier fauteuils amphithéâtre estimation 230 unités	100 000,00
Total général estimatif du coût de l'opération	1 117 763,28
TVA 20%	223 552,65
TOTAL TTC	1 341 315,93

Gymnase		
Définition des lots intervenant dans l'opération		Valeur
Reprise des raccordements aux réseaux divers : TAE ELEC EAU INFOR.		15 000,00 €
Lot maçonnerie gros œuvre		95 000,00 €
Lot étanchéité, isolation extérieure		95 500,00 €
Lot plâtrerie		78 000,00 €
Lot électricité		100 000,00 €
Lot plomberie chauffage traitement d'air		70 000,00 €
Lot revêtement de sol et faïence		50 000,00 €
Lot peinture		50 000,00 €
Lot menuiserie extérieure et intérieure		190 000,00 €
Lot serrurerie		35 000,00 €
Lot monte personnes		18 500,00 €
Lot VRD et aménagement des accès		15 000 00 €
Total estimatif du coût des travaux		797 000,00 €
Honoraires d'architecte		63 760,00 €
Honoraires de bureau de contrôle		19 000,00 €
Honoraires de SPS		7 290,82 €
Études et sondages divers		8 500,00 €
Total général estimatif du coût de l'opération		895 550,82 €
TVA 20%		179 110,16 €
TOTAL TTC		1 074 660,98 €

Estimation du coût des travaux pour bâtiment neuf			
Construction bâtiment neuf sur la base de 1750 HT	600,1	1 750,00 €	1 050 175,00 €
Honoraires d'architecte	1		84 014,00 €
Honoraires de SSI	1		25 000,00 €
Horaires de bureau de contrôle	1		40 000,00 €
Honoraires de SPS	1		40 000,00 €
Etude de sol	1		8 000,00 €
Total hors taxes			1 247 189,00 €
TVA 20%			249 437,80 €
Total TTC			1 496 626,80 €

**TOTAL GENERAL DE L'OPERATION
BATIMENT NEUF
AMPHITHEATRE
GYMNASE**

Estimation du coût des travaux Bâtiment neuf Amphithéâtre et Gymnase				
Total hors taxes bâtiment neuf			1 247 189,00 €	
Gymnase			895 550,82 €	
Amphithéâtre			1 117 763,28 €	
Total General			3 260 503,10€	
TVA			652 100,62 €	
Total TTC			3 912 603,72 €	

PLAN D'EQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE

Secrétariat

☎ 05 57 25 49 16

Fax 05 57 25 49 08

secretariat.ifsil@ch-libourne.fr

Dossier suivi par : SC/CB

Références à rappeler :

DOSSIER DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IFSI-IFAS LIBOURNE



Actualisé

MAI 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION P 3

1 – L’institut P 4

1.1 – De l’école à l’institut de formation : des évolutions et des adaptations
Régulières..... P 4

1.2 – Des projets pédagogiques évolutifs et innovants P 4

1.3 – Des augmentations de quotas dans des locaux contraints P 7

2 – Les enjeux de la formation sur le territoire Nord Gironde P 8

2.1 –L’augmentation de quota en formation initiale P 8

2.2 – Des impacts quantitatifs et qualitatifs pris en compte en phase transitoire..... P 8

2.3 – Les phases et adaptations transitoires P10

2.4 – Une offre de formation continue pour le territoire à renforcer P 11

3 – Un projet architectural qui répond à la réalité des besoins et favorable à l’attractivité du territoire Nord Gironde P 13

3.1 – Un lieu de formation attractif et évolutif..... P 11

3. 2 - Qui s’appuie pour partie sur l’existant..... P 13

3. 2 - Le campus des Métiers de la Santé..... P 13

4 – Les modalités de financement P 13

4.1 – Le programme architectural..... P 13

4. 2 - Le plan d’équipement..... P 14

4. 3 - Le budget prévisionnel et le plan de financement..... P 14

4. 4 - Le calendrier prévisionnel..... P 15

CONCLUSION P 16

ANNEXES P 18

1 – Arrêté d’autorisation des instituts de formation paramédicale du 09 septembre 2021

2 – Projet Architectural

3 – Plan équipement

INTRODUCTION

Selon le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2019/2023, l'offre de formation infirmier n'avait pas varié lors des 5 dernières années ni en volume ni en répartition (26 IFSI sur la région Nouvelle Aquitaine). Aujourd'hui, dans le cadre de la politique nationale de santé, et plus particulièrement le Ségur de la Santé, l'ensemble la Région souhaite augmenter de manière significative le nombre de places en formation initiale pour les professions de santé, notamment infirmier et aide-soignant.

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales précisait déjà une inégale répartition des professionnels infirmiers avec certains territoires ruraux ou péri-urbains moins attractifs, tout comme les secteurs de la gériatrie et du handicap. Toutefois, les besoins sont croissants en Nouvelle Aquitaine, en particulier sur le territoire Nord Gironde avec la conjugaison du vieillissement de la population générale, et le développement du maintien à domicile mais aussi le vieillissement de la population soignante infirmière.

Pour autant, si l'offre de formation aide-soignante a augmenté légèrement lors des précédents schémas régionaux des formations sanitaires et sociales, les besoins restent croissants en Nouvelle Aquitaine pour les mêmes raisons que pour les infirmiers. Les parcours partiels, de la VAE et de l'apprentissage sont appelés à être développés dans le cadre de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant qui privilégient les équivalences.

Dans ce contexte, l'IFSI et IFAS de Libourne se sont engagés de manière significative dans les augmentations de quotas tant IDE qu'aide-soignant pour répondre au Ségur de la santé qui dans sa mesure 4 précise la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels paramédicaux accueillis en formation :

- « Augmenter immédiatement les effectifs en formation paramédicale » et l'IFSI de Libourne, dès la rentrée de septembre 2021, a augmenté de manière significative ses capacités de formation tant IDE (+ 45) qu'à AS (+ 15).

L'institut s'engage pour la rentrée prochaine à poursuivre sa mobilisation pour augmenter le nombre de professionnels formés, notamment aides-soignants attendus sur le territoire Nord Gironde à faible densité médicale, avec une population vieillissante dans des territoires isolés, dont l'accès aux soins doit être privilégié.

Par ailleurs, la poursuite de l'augmentation de quota en formation infirmier est différée car elle nécessite des adaptations transitoires (précisées dans le document) dans l'attente du projet architectural final.

Cette volonté ne pourra aboutir sans s'engager dans un projet architectural favorable à une qualité d'enseignement dans une recherche d'excellence. L'enjeu pour le territoire est de proposer un dispositif de formation attractif, innovant et capable de s'adapter aux évolutions technologiques et pédagogiques.

Les locaux actuels ne peuvent absorber cette augmentation massive du nombre d'apprenants pour autant si nécessaire dans un territoire rural, caractérisé par une grande précarité avec une demande grandissante de soignants.

A l'horizon de septembre 2025 nous doublerons l'accueil des étudiants soit : **726 étudiants** sur le territoire Nord gironde dont **environ 640 en formation initiale (IFSI/IFAS/IFAP) sur Libourne**. A la rentrée de septembre 2021, nous avons accueillis 456 apprenants sur le territoire Nord Gironde dont 371 à Libourne.

1-L 'institut

1-1 De l'école à l'institut de formation : des évolutions et des adaptations régulières

L'institut en soins infirmiers est rattaché au Centre Hospitalier de Libourne, établissement public de santé. Créée en octobre 1972, l'école d'infirmière a été agréée pour 30 élèves par promotion située sur le site hospitalier Etienne SABATIE.

En 1997, L'Institut de Formation en Soins Infirmiers investit de nouveaux locaux à l'hôpital de GARDEROSE.

A la rentrée de septembre 2000, début de l'augmentation nationale des quotas : 85 étudiants sont intégrés, 87 de 2001 à 2003, puis 95 étudiants en 2004 pour arriver en 2020 à 99 étudiants. Dès 2000, les locaux sont agrandis grâce à la location d'algéco, l'équipe administrative et pédagogique est renforcée.

Dès 1973, l'institut de formation d'aide-soignant est rattaché à l'école d'infirmière formant entre 20 et 25 élèves pour être aujourd'hui à un agrément de 45 élèves.

Dans le cadre du Ségur de la santé et de l'augmentation des quotas, le Centre Hospitalier de Libourne dispose aujourd'hui de l'agrément d'un IFSI situé sur le site de Garderose de 145 places depuis septembre 2021 et de 45 élèves en formation aide-soignante.

En 2012, dans le cadre des missions des IFSI, la formation continue vient se rajouter aux activités de l'institut pour aujourd'hui assurer la formation d'à peu près un millier d'apprenants par an avec une soixantaine de formations proposées.

L'ensemble des locaux (IFSI/IFAS/FC) sont sur le même site et mutualisés jusqu'à cette rentrée de septembre 2021. Aujourd'hui, la nouvelle augmentation de quota vient confronter l'équipe administrative et pédagogique et les apprenants à des contraintes de locaux ne permettant plus d'assurer la formation dans de bonnes conditions.

Pour la rentrée de septembre 2021, des solutions transitoires sont trouvées grâce :

- Au soutien du centre hospitalier de Libourne qui met à disposition des locaux supplémentaires. (Éléments décrits dans le dossier simplifié d'agrément) et la délocalisation de l'activité de formation continue permettant de libérer des salles pour les Travaux Dirigés.
- Une réflexion en équipe sur l'organisation des enseignements : Les cours magistraux sont dans leur majorité effectués à distance, en visio conférence, en complément des cours en vidéo déjà présents sur la plateforme universitaire. Les étudiants sont accueillis quotidiennement à l'institut selon une organisation définie pour la réalisation des travaux dirigés, travaux pratiques, et travaux en groupes restreints.

Ce dispositif permet de répondre de manière transitoire à l'augmentation de quota des étudiants infirmiers et aide-soignant pour la rentrée de septembre 2021, mais la projection de la poursuite des augmentations de quotas infirmiers et aide soignants ne peut s'envisager sans un projet architectural de véritable campus de métiers de la santé.

1-2 Des projets pédagogiques évolutifs et innovants....

L'institut de formation tant la formation infirmière qu'aide-soignante s'attache à répondre à l'ensemble de ses missions :

- Former de futurs professionnels qui répondent aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe de personnes dans les domaines préventifs, éducatifs, curatifs, d'accompagnement et réhabilitation
- Permettre à l'élève, étudiant de devenir un professionnel responsable autonome et compétent dans son champ d'action
- Assurer une formation de qualité en professionnalisant le parcours des étudiants pour construire progressivement les compétences en stage

Ce projet pédagogique est sous-tendu par des valeurs fondamentales telles que :

Le respect de l'autre (patient, professionnel, collègue...) et la non-discrimination : être tolérant et accepter la différence ; c'est la base de la reconnaissance mutuelle de la bienveillance, de l'altérité et du travail collectif.

La discrétion et le secret professionnel, qui s'impose à tout soignant,

Le dynamisme et la créativité qui traduisent la capacité à être en éveil, à s'étonner, à se laisser surprendre. C'est s'autoriser à innover, oser la relation à l'autre en toute confiance.

Nous développons ces valeurs, dans la construction d'une éthique professionnelle tout au long de la formation.

Le futur professionnel doit s'interroger sur des pratiques de soins ou de situations et répondra toujours dans l'intérêt de la personne soignée.

Aujourd'hui, des évolutions sont à prendre à compte, qu'elles soient réglementaires, technologiques, pédagogiques et soignantes.

Chaque année, le projet pédagogique évolue et s'attache à proposer des dispositifs de formation innovants :

Les principales innovations pédagogiques :

Les projets existants...

- **La simulation en santé** : serious- games, escape games et réalité virtuelle ;

L'institut de formation dispose d'un laboratoire de simulation ouvert en 2017 selon le principe « jamais la première fois sur le patient ». Ce lieu permet tant dans le cadre de la formation initiale que de la formation continue de disposer de 2 salles de simulations, de salles de deux salles de débriefing.... Ces salles sont à disposition pour l'ensemble des instituts du territoire Nord Gironde, Libourne, Blaye et Sainte Foy La Grande. Pratique innovante, réflexive, basée sur l'apprentissage expérientiel, la simulation est une méthode pédagogique innovante appréciée des apprenants, qu'ils soient élèves aide soignants, étudiants infirmiers ou professionnels en formation continue. Elle nécessite de recréer des situations au plus près du réel, sans risquer les conséquences d'une erreur. En petit groupe, elle permet de réfléchir à posteriori, sur l'action, sur les paroles, les gestes, les processus mis en place et ainsi améliorer la pratique professionnelle. Plusieurs fois par an, chaque étudiant participe à des séances de simulation pleine échelle en laboratoire et réalise des serious games en lien avec les compétences.

Ces nouvelles technologiques et en particulier le laboratoire de simulation permet de

- ✓ Former à des procédures, à des gestes, ou à la prise en charge de situations
- ✓ Mobiliser des connaissances et des compétences techniques et non techniques
- ✓ Analyser ses pratiques professionnelles en faisant porter un nouveau regard sur soi-même lors du débriefing
- ✓ Aborder les situations dites « à risque pour le patient », sans risque et améliorer la capacité à y faire face en participant à des scénarios qui peuvent être répétés ;
- ✓ Reconstituer des événements indésirables, les comprendre et mettre en œuvre des actions d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

- **Le programme ERASMUS + : mobilité en Europe**

L'institut a fait le choix d'adhérer au réseau ERASMUS dans une vision d'ouverture sur l'Europe. Dans cette perspective, l'établissement a reçu le label ERASMUS+ depuis Mars 2018, renouvelé pour 2021-2027. Ce projet permet aux étudiants de s'ouvrir et découvrir les systèmes de santé européens, développer et enrichir leurs compétences professionnelles, en vivant des expériences riches et formatives.

Les premiers stages débutent en semestre 5, sur sélection à partir d'un projet construit et argumenté par l'étudiant. Une grille critériée a été élaborée en ce sens. Un témoignage est prévu afin de partager le vécu et l'expérience. Les premières mobilités de stage ont été effectuées en Belgique. Un formateur a également été rencontrer l'équipe pédagogique pour échanger sur l'accompagnement de l'étudiant et les modalités de la formation.

- **Formation éducation thérapeutique certifiante : chaque étudiant reçoit une attestation de formation de 40 H**

Cette formation proposée initialement aux professionnels de santé, est aujourd'hui dispensée à l'IFSI, pour permettre aux futurs professionnels de s'intégrer rapidement dans des programmes d'éducation thérapeutique dès leur prise de poste.

Cette formation en éducation thérapeutique de 40h a pour objectif de développer chez les étudiants en soins infirmiers des compétences relationnelles, pédagogiques, techniques et organisationnelles.

Une pédagogie interactive et réflexive les aide à adopter une posture d'éducateur en santé, propice à l'accompagnement des patients atteints de maladie chronique. Les étudiants expérimentent les outils, les techniques d'animation et bénéficient de séance de simulation et de serious Game.

➤ **Le service sanitaire en santé** : promotion et éducation à la santé

Chaque année, dans le cadre du Service Sanitaire en santé, les étudiants de l'IFSI de Libourne réalisent un Service Sanitaire en Santé de différentes structures auprès d'élèves, étudiants, résidents, professionnels.

Ce projet est intégré dans la stratégie nationale de santé. Il a pour objectif à la fois de développer chez les étudiants en soins infirmiers leurs compétences en prévention, en promotion de la santé et de mettre en œuvre des actions de promotion de santé dans notre territoire

Les étudiants construisent plusieurs actions en s'appuyant sur des outils pédagogiques adaptés à leur population cible. Par la suite, ils réalisent l'action sur le terrain et évaluent l'impact de leur message préventif à court termes. Ces actions concrètes de prévention leur permettent d'adopter la posture éducative.

➤ **La Santé Environnementale** :

Engagement de l'institut dans une démarche de santé environnementale et développement durable. Depuis plusieurs années, en lien avec le PNSE 3 et le PRSE NA, une approche de la santé environnementale est développée auprès des étudiants Infirmiers et aide-soignant. Elle vise à les sensibiliser sur les différents facteurs environnementaux et comportementaux impactant la santé des individus. A partir de la compréhension de la notion d'exposome et des recommandations concernant les 1000 premiers jours de l'enfant, des TD/ateliers sont réalisés. Ces informations sont dans le cadre d'une démarche d'amélioration des pratiques individuelles et professionnelles. Le PNSE 4 avec le concept « one Health » vient compléter cette initiation. La santé environnementale est un des thèmes développés en santé publique concernant la qualité de l'air intérieur et les perturbateurs endocriniens en lien avec le SSES. A l'avenir une démarche de développement durable sur l'institution viendra compléter cette **approche de santé environnementale**.

Des projets à venir...

Dans ces projets à venir il s'agit de développer les apprentissages sur les nouvelles modalités de prise en charge auxquelles tous les professionnels ont été confrontés durant la crise sanitaire :

➤ **La formation aux nouveaux outils numériques en santé La télémédecine, la télésurveillance...**

Notre territoire de santé, en particulier le Nord Gironde confronte les usagers, et en particulier les personnes âgées en milieu rural à de réelles difficultés d'accès aux soins. L'accès à des spécialistes, ou encore la mise en place de soins à domicile pour certains usagers, en zone isolée représentent des freins entravant leur prise en charge et ou leur maintien à domicile dans ces zones à faible densité médicale.

Les étudiants en soins infirmiers, et les élèves aides-soignants des instituts de formation du Nord Gironde qui exerceront sur ces territoires doivent bénéficier de l'enseignement de ces technologies nouvelles, de ces approches de soins dans une distance relationnelle limitant les interactions que seul le présentiel permet qu'ils devront appréhender fréquemment dans leur quotidien professionnel. Ces nouvelles modalités de prise en charge, à distance, ont un impact sur la relation soignant/soigné, sur la relation et la coordination des équipes pluri-professionnelles qu'ils doivent s'approprier.

➤ **Le renforcement de l'utilisation des outils numériques et des pédagogies innovantes**

La crise COVID a modifié l'organisation des cours et l'approche pédagogique des étudiants avec la mise en place de l'enseignement en distanciel. Les formateurs et les étudiants ont dû s'adapter à ces nouvelles contraintes pour assurer une continuité pédagogique.

Ces adaptations ont permis d'assurer les cours magistraux et travaux dirigés en distanciel, permettant aux étudiants d'acquérir de nombreuses connaissances et de garder un contact avec les formateurs. Cela a permis d'inventer et d'expérimenter de nouvelles situations pédagogiques, parfois attrayantes et plus confortables pour les étudiants.

Mais, les journées entières en visioconférence ont pu par ailleurs, parfois entrainer, malgré l'accompagnement à distance des formateurs grâce au e-tutorat de la démotivation,, des difficultés de concentration et d'attention, des risques de décrochage de la formation. Les étudiants ont relevé l'importance des interactions sociales dans le processus d'apprentissage pouvant être limitées dans un dispositif totalement distanciel.

Pour autant, le recours de l'enseignement grâce à l'utilisation des outils numériques se poursuit et l'équipe souhaite développer ses compétences afin de les optimiser dans les différentes séquences pédagogiques, tant en présentiel qu'en distanciel. Le principe de formation sous format hybride est aujourd'hui toujours en cours dans un dosage mesuré de la formation à distance.

➤ **L'inter professionnalité et la convergence médico-soignante.**

Dès la formation initiale il s'agit de permettre aux apprenants d'appréhender l'esprit d'équipe, la collaboration en inter-professionnalité de manière renforcée dans la construction de projets partagés pour les usagers. Le service sanitaire en santé est un véritable levier. Au-delà de faire appréhender aux étudiants /élèves les champs de la prévention et de la promotion de la santé, cela leur permet de co-construire des projets qui les confrontent, dès la formation initiale à la recherche de consensus, à développer l'intelligence collective, autour des projets, favorable à la qualité de vie au travail. Ils pourront ainsi développer, une qualité d'échanges, la communication, la présentation de leurs travaux qui participeront à leur épanouissement professionnel futur. Ils pourront aussi développer leurs capacités d'adaptation, leur autonomie, et leur sens des responsabilités.

Des liens à renforcer avec les terrains de stage

➤ **Une offre de stage diversifiée**

Selon les dernières recommandations de l'ARS, l'institut développe le partenariat avec les structures engagées dans la formation clinique des étudiants. Des rencontres sont organisées avec les professionnels afin d'explicitier les attentes et accompagner les mesures réglementaires et pédagogiques. Aujourd'hui, il s'agit de renforcer le partenariat avec les structures accueillantes des étudiants/élèves pour faciliter les accueils en stage et offrir des parcours adaptés aux étudiants et répondants aux attentes des terrains de stages.

Une réflexion a été engagée avec l'hôpital support de l'institut afin d'anticiper l'augmentation des quotas et développer l'offre de stage. Les efforts de chacun ont permis d'augmenter le volume de places dans les services existants. Elle sera poursuivie sur l'ensemble des terrains d'accueils favorisant ainsi leur intégration et l'attractivité pour le recrutement.

1-3. Des augmentations de quotas dans des locaux contraints

L'engagement d'augmentation de quota sur le territoire Nord Gironde nécessite des adaptations en terme de ressources architecturales, matérielles et humaines en tenant compte des évolutions pour chaque rentrée scolaire. Telles que prévues, les augmentations de quotas pour la rentrée de septembre 2021 ont été faites tant en formation infirmière qu'aide-soignante malgré les différentes contraintes notamment de locaux et les équipes se sont mobilisées pour réussir cette rentrée.

L'augmentation de quota à + 46 étudiants en IFSI a été mise en œuvre et est opérationnelle. Elle a permis de tenir l'engagement d'intégrer des étudiants dans le dispositif d'expérimentation PASS de l'université de médecine de Bordeaux. Pour autant, cette expérimentation n'a pas eu le succès escompté (manque d'attractivité par rapport aux instituts de CHU de Bordeaux qui ont accueillis en grande partie les étudiants qui se sont engagés dans le dispositif).

La contrainte architecturale impose de décaler la poursuite d'augmentation de quota pour la formation infirmière prévue pour la rentrée de septembre 2022. Les locaux existants ne permettent pas d'accueillir plus d'une centaine d'étudiants infirmiers par an. La Mairie de Libourne devrait nous mettre à disposition des locaux complémentaires permettant de s'adapter jusqu'à la livraison du projet architectural du campus des métiers de la santé à horizon 2025.

2 – Les enjeux de la formation sur le territoire Nord Gironde

2-1 L'augmentation de quota en formation initiale sur l'Institut de Libourne

Dans le cadre de la politique nationale, l'institut (IFSI et l'IFAS) de Libourne s'est positionné pour une augmentation de quotas pour répondre aux enjeux fixés dans le cadre du Ségur de la santé d'augmenter de manière significative le nombre de professionnels infirmiers et aides-soignants formés dans les 5 ans à venir.

Dans le cadre de la formation IDE

Pour répondre aux besoins du territoire, l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Libourne participe activement à l'effort demandé aux structures de formations paramédicales.

Un projet ambitieux d'augmentation des quotas des étudiants infirmiers a débuté dès la rentrée de septembre 2021, par l'accueil de 46 étudiants supplémentaires pour normalement atteindre un quota dès septembre 2023 à 185 étudiants en première année. Les quotas auront donc doublé.

De plus, l'institut s'est engagé dans un partenariat avec l'université à titre expérimental pour intégrer des étudiants PACES, PASS en première et en deuxième année.

Dans la logique de la réforme du premier cycle des études de santé, ce dispositif permet de fournir des débouchés complémentaires aux étudiants ayant validés leur première année (reçus/collés). Cela permettra de disposer de nouveaux professionnels qualifiés sur le terrain.

Dans le cadre de la formation Aide-soignante

Dans le cadre du Ségur de la santé, et l'augmentation significative de l'offre de formations sanitaires et sociales, l'IFAS de Libourne comme l'ensemble des IFAS du territoire Nord Gironde s'engage dans une augmentation de quota progressive jusqu'à 2022.

Evolution de l'IFAS de Libourne :

- ✓ Septembre 2021 augmentation de l'IFAS de Libourne de 30 à 45 places (+ 15 places),
- ✓ Septembre 2022 : augmentation de 15 place supplémentaires soit 60 places.

La création d'une nouvelle filière : la formation d'auxiliaire de puériculture (dossier d'autorisation en cours) pour la rentrée de septembre 2022

Les augmentations de quotas sur les différentes filières de 2021 à 2023

	SEPT 2021	Augmentation de :	SEPT 2022		SEPT 2023	Augmentation De :
IFSI LIBOURNE	145	+ 46	145	Maintien du quotas	185	+40
IFAS LIBOURNE	45	+ 12	60	+15	60	
IFAP LIBOURNE	/		23	+ 23	23	

2-2 Des impacts quantitatifs et qualitatifs à prendre en compte en phase transitoire

Les aspects architecturaux

L'engagement d'augmentation de quota prescrit des adaptations en terme de ressources architecturales, matérielles, humaines et du dispositif de formation en tenant compte des évolutions pour chaque rentrée scolaire. Les organisations transitoires jusqu'à la finalisation du projet architectural nécessiteront une évaluation de la qualité des dispositifs de formation réalisées sur l'année scolaire 2022 au regard des fortes contraintes en locaux d'enseignements.

La spécificité de la formation infirmière sur trois ans : impacts des augmentations sur la qualité de la formation dans les locaux actuels

Les aspects quantitatifs

	année scolaire 2019/2020	année scolaire 2020/2021	année scolaire 2021/2022	année scolaire 2022/2023	année scolaire 2023/2024	année scolaire 2024/2025	année scolaire 2025/2026
septembre 2017	95						
septembre 2018	95	95					
septembre 2019	95	95	95				
septembre 2020		99	99	99			
septembre 2021			145	145	145		
septembre 2022				145	145	145	
septembre 2023					185	185	185
Septembre 2024						185	185
Septembre 2025							185
total étudiants	285	289	339	389	475	515	555

Les aspects qualitatifs : l'organisation actuelle et les impacts

Principes de fonctionnement :

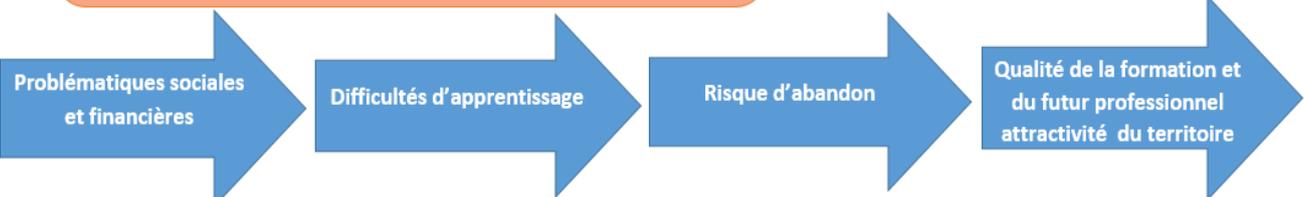
- 2 promotions présentes en cours en simultanée et 1 en stage
- Cours magistraux en promotion entière à distance par absence de salle
- Temps de travaux dirigés (selon la réglementation) : groupe de 25

Les locaux

- 5 salles de TD + 1 salle capacité à 100 étudiants (la deuxième salle de 100 pour les AS/AP)



Impossibilité de recevoir les 2 promotions en présentiel sur journée entière
Soit une promotion le matin sur 6 salles et 1 promotion l'après-midi sur 6 salles OU les 2 promotions en demi-groupe sur 3 salles chacune



Impacts sur l'approche pédagogique

- Aucun cours en promotion entière en présentiel : Cours-en visio à 145 perte du bénéfice des échanges avec les professionnels
- Cours de TD en demi-journée et cours en visio l'autre partie de la journée

Impacts sur les étudiants

- Alternance de distanciel et de présentiel sur même journée avec contrainte de délai de route
- Absence de collectif et de cohésion de groupe : pas de dynamique de groupe
- Perte des temps d'échanges informels avec les formateurs en lien avec la diminution du temps de présence sur site
- Inégalités d'équipement individuel pour les cours en distanciel et accès internet
- Majoration du risque d'abandon

2-3 Les phases et adaptations transitoires

➤ Pour les rentrées de septembre 2021 et 2022

Le centre hospitalier de Libourne s'est mobilisé pour permettre les augmentations de quotas dans les meilleures conditions possibles.

Une Opération architecturale sur le site hospitalier de Garderose a été débuté en septembre 2021 et des équipements mobiliers et informatiques ont été faits pour répondre aux premières augmentations de quota.

- ✓ Adaptation/réhabilitation du pavillon 46 et 39 sur le site de Garderose
- ✓ Pavillon 46 : réhabilitation de salles de formation permettant de libérer des espaces sur l'IFSI actuel
- ✓ Pavillon 39

Cout de l'opération

Projets	Eléments	Coût TTC
Réhabilitation pavillon 46	Travaux	36 338,88 €
	Matériel	23 211,31 €
	Informatique	17 575,27 €
	Sous-total	77 125,46 €
Pavillon 39	Travaux	197 762,87 €
	Matériel	43 925,27 €
	Informatique	43 315,99 €
	Logiciel métier	4 730,40 €
	Sous-total	289 734,53 €
Pavillon 60 : Modernisation outils pédagogiques et numériques IFSI actuel Equipement salle de cours supplémentaire	Matériel / mobilier	13 213,46 €
	Informatique	110 905,96 €
	Sous-total	124 119,42 €
TOTAL		490 979,41 €

Un dossier est en cours d'instruction via le financement FEDER-FSE 2014-2020 axe 9 « création ou amélioration des établissements de formation dédiés aux métiers de la santé ».

➤ Pour la rentrée de septembre 2023

Une phase transitoire grâce au soutien de la ville jusqu'à la finalisation du campus des métiers de la santé est en cours d'étude.

Dans l'attente de la livraison du projet architectural, une étude est en cours avec le soutien de la commune pour disposer de locaux dans la ville (amphithéâtre, salles de cours...). La possibilité de mise à disposition et/ou de locations de locaux est à prioriser pour limiter les surcoûts en phase transitoire. Sans ce soutien, la poursuite de l'augmentation de quotas en formation infirmier devra être différée.

2-4 Une offre de formation continue à renforcer pour le territoire

Tant dans le cadre des évolutions technologiques, des exigences réglementaires que des évolutions sociétales, la formation continue pour les professions de santé et un champ très vaste tant dans ses aspects soins que dans ses aspects managériaux. Le vieillissement de la population, la prise en charge du grand Age au domicile, la prévention, la promotion de la santé à travers la responsabilité populationnelles sont autant de secteurs qui sont à développer dans le champ de la formation continue. Dans leurs missions, les IFSI ont certes, la formation initiale, mais selon l'article 3 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier :

- La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi,
- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation.

Au-delà de ces missions, la formation continue tendra demain à se développer sous l'impulsion de l'ordonnance du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé. Cette certification périodique deviendra obligatoire pour les professionnels de santé (applicable au plus tard en 2023). Elle concerne notamment, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, pédicures,

podologues...et elle a pour objet de garantir le maintien de leurs compétences, la qualité de leurs pratiques professionnelles, et enfin, l'actualisation et le niveau de leurs connaissances.

Concrètement, les professionnels de santé devront, au cours d'une période de 6 ans, avoir réalisé un programme minimal d'actions visant à :

- ✓ Actualiser leurs connaissances et leurs compétences,
- ✓ Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles
- ✓ Améliorer la relation avec leurs patients
- ✓ Mieux prendre en compte leur santé personnelle

Le projet architectural a donc appréhendé l'ensemble des besoins, tant les besoins de la formation initiale IFSI, IFAS, que du projet de création d'un IFAP. Il s'appuie sur :

- Les différentes évolutions, qu'elles soient technologiques, pédagogiques à prendre en compte
- L'augmentation des quotas et des capacités d'accueils des terrains de stage qui conduiront sûrement à des évolutions sur le principe de l'alternance

Les besoins grandissants en terme de formation continue sont autant de besoins à appréhender au regard des besoins de compétences tant pour les acteurs du sanitaire que du médico-social et du domicile.

3– Un projet architectural qui répond à la réalité des besoins et favorable à l'attractivité du territoire Nord Gironde (Cf. annexes 2 et 3)

3-1 Un lieu de formation attractif et évolutif

Les différentes organisations mises en place pour assurer un accueil de qualité aux étudiants et élèves a nécessité un travail organisationnel par l'équipe pédagogique pour offrir un dispositif de formation favorable au taux de réussite. Les solutions transitoires répondent aux besoins mais restent peu adaptées si elles s'inscrivaient dans la durée, notamment pour maintenir l'attractivité attendue en terme de recrutement pour les étudiants en particulier de L'IFSI, (proximité des IFSI du CHU de Bordeaux) et la qualité de l'enseignement.

L'attractivité de notre institut sera renforcée par la création d'un campus des métiers de la santé sur le site de GARDEROSE. Il permet d'offrir des locaux ajustés aux dispositifs pédagogiques innovants attendus, en tenant compte des évolutions nécessaires en terme d'adaptation des compétences des professionnels aux évolutions des métiers du sanitaire, du social, du médico-social et du domicile pour répondre aux besoins du bassin de vie du territoire Nord Gironde.

L'étude de faisabilité du futur campus des métiers de la santé s'est fait à la fois pour répondre en local à l'institut de Libourne mais aussi dans sa capacité à répondre en grande partie aux besoins du territoire Nord Gironde. En effet, il s'agit de mutualiser un maximum d'outils et de dispositifs pédagogiques comme le laboratoire de simulation, ou encore d'avoir la possibilité d déployer tant la formation initiale que continue. Ce projet s'est attaché à limiter les surcouts grâce au maintien de l'utilisation des locaux actuels et à venir en phase transitoire. Cette étude tient compte :

- ✓ Des augmentations de quotas IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) /IFAS (institut de Formation Aide-Soignant) soit un peu plus de 600 apprenants.
- ✓ Des exigences réglementaires en terme d'enseignement (salle de TP, salle de TD en groupe de 25 étudiants pour les IFSI et salle de cours magistraux en présentiel pour les élèves AS)
- ✓ Du projet de création d'un IFAP (Institut de Formation Auxiliaire de Puériculture) de 23 élèves
- ✓ De la possibilité de rassembler l'ensemble des formations sur le même site hospitalier dans une logique de mutualisation des salles entre les différentes formations
- ✓ Des besoins en terme de formation continue (mission des IFSI)
- ✓ Des évolutions et innovations pédagogiques, pour préparer les professionnels aux outils du futur (serious games, e-learning, salle informatique, formation à la téléconsultation...)

En intégrant les locaux actuels disponibles de l'IFSI/IFAS et à venir (P46/P39 (Cf annexe 2) en phase pérenne,

Il permet :

- ✓ De maintenir et développer le maillage territorial des formations
- ✓ De s'inscrire dans l'innovation pédagogique et la transformation numérique
- ✓ D'adapter les formations aux métiers de demain et aux transformations des organisations
- ✓ De favoriser la complémentarité des écoles, le décroisement et le développement de l'inter professionnalité
- ✓ D'avoir un lieu permettant d'accueillir 200 personnes (soit une promotion entière mais aussi d'être un lieu permettant d'organiser pour le territoire nord gironde des congrès, journées d'études, journées soignante et/ou de recherche ...). Dans le cadre de partenariat d'accueillir des organismes de formations extérieurs ne disposant pas de ce type de structure (CEFIL, CEVA qui développe une politique ONE HEALTH.)
- ✓ De développer la formation continue en mutualisant les salles notamment de simulation, de travaux pratiques

Dans le cadre du projet pédagogique et du développement de compétences :

- De s'adapter aux évolutions technologiques avec le développement de l'enseignement en distanciel et l'utilisation massive des outils numériques qui nécessite une qualité de connexion au quotidien pour les apprenants, tout comme le développement de l'enseignements des soins à distance.
- D'avoir un lieu de formation en termes de qualité de vie au travail des étudiants et des formateurs cadres de santé
- De proposer dans le cadre de la formation continue des formations spécifiques pour les acteurs du sanitaire, médico-social et du domicile qui sont à privilégier car de nouvelles problématiques apparaissent notamment : la demande grandissante de soutien à domicile, liée à l'augmentation des situations de dépendance, le vieillissement des personnes en situation de handicap, la progression des maladies chroniques....

3-2 Qui s'appuie pour partie sur l'existant

Le projet architectural s'appuie pour partie sur la réhabilitation de locaux existants et une extension neuve minimale. (cf projet architectural...)

- ✓ Transformation/réhabilitation de la salle de cinéma en amphithéâtre dont l'institut ne dispose pas à ce jour, permettant d'accueillir près de 200 étudiants (soit une promotion complète)
- ✓ Transformation réhabilitation du gymnase essentiellement en salle de 120 personnes modulable en 2 salles de 60 élèves permettant d'accueillir une promotion complète IFAS/IFAP.
- ✓ Construction d'une structure attenante permettant de finaliser le besoin de salles de TD, salle informatique et bureaux formateurs supplémentaires

Les principes de fonctionnement pour identifier les besoins :

Les grands principes de fonctionnement :

- 2 promotions Infirmière présentes en simultanée sur l'institut dans le cadre de l'alternance et une promotion AS et AP
- Les salles de TD de 25 étudiants (selon les exigences réglementaires) disponibles pour deux promotions, 4 salles de TP dont 2 supplémentaires au regard de l'augmentation du nombre d'apprenants et des évolutions possibles de la formation (développement des apprentissages selon les règles « jamais la première fois sur le patient »)
- Une salle d'informatique permettant de former aux innovations numériques et faciliter des recherches bibliographiques pour compléter les enseignements et amener l'étudiant à développer une démarche scientifique niveau licence.
- Le respect des quotas de formateurs cadres de santé, 1 formateur pour 20 étudiants IFSI et 1 pour 22 IFAS), en intégrant les intervenants extérieurs participants à la formation des futurs professionnels afin d'assurer une formation de qualité.

3.3 Le Campus des Métiers de la Santé

Les bâtiments font partie d'un ensemble de constructions implantées dans un espace paysagé aux marges de circulations facilitant leur accès et entouré de parcs arborés.

Situé sur le site Hospitalier de Garderose, il s'intégrera en terme de fonctionnalité avec les locaux de l'IFSI déjà existants.

Il permettra de réhabiliter deux bâtiments

Le cinéma soit 475 m² : permettant de disposer d'un amphithéâtre et de 1 salle de TD

Le Gymnase soit 460 m² : offrant 5 salles de TD et une grande salle de cours

Et d'intégrer une construction neuve offrant un accueil administratif, la direction, 2 salles de TP, 2 salles de TD, des bureaux de formateurs supplémentaires et un espace de détente étudiant.

Le programme, les plans architecturaux et le cout sont joint en annexe 3

4--LES MODALITES DE FINANCEMENT (Cf. annexes 2 et 3)

Opération architecturale pour poursuivre l'augmentation des quotas et favoriser l'attractivité du territoire Nord Gironde

4.1 Le projet architectural

- ✓ Transformation/réhabilitation de la salle de cinéma : 1 221 316 euros TTC
- ✓ Transformation réhabilitation du gymnase : 1 074 661 euros TTC
- ✓ Construction d'une structure attenante : 1 496 627 euros TTC
- ✓ Aménagement d'un parking : 420 000 euros TTC

Soit : 4 212 604 euros TTC

4-2 Le plan d'équipement

- ✓ **Equipement informatique** : 94 800 euros TTC

Equipement mobilier : 339 150 euros TTC dont 120 000 euros dédié à l'équipement de l'amphithéâtre. Les salles de TP et TD ont été aménagées afin de permettre aux étudiants de travailler dans de bonnes conditions. Les équipements choisis sont adaptés aux méthodes pédagogiques utilisées dans l'institut.

Cout total de l'opération : 4 646 554 euros

4 3 – Budget prévisionnel et plan de financement

Budget Prévisionnel de l'adaptation architecturale et matérielle en lien avec les augmentations de quotas infirmiers et aides soignants CH LIBOURNE

MAJ le 14/04/22

Phase 2: Projet de campus des métiers de la santé CH LIBOURNE	Cout TTC
Construction d'un bâtiment neuf	1 496 627 €
<i>Investissement</i>	1 260 210 €
<i>Etudes</i>	236 417 €
Amphithéâtre avec mobilier (Rénovation de l'ancien cinéma dont aménagement l'amphithéâtre)	1 341 316 €
<i>Investissement</i>	1 209 000 €
<i>Etudes</i>	132 316 €
Rénovation du Gymnase en salles de TP	1 074 661 €
<i>Investissement</i>	956 400 €
<i>Etudes</i>	118 261 €
Aménagement d'un parking	420 000 €
Sous Total Travaux Phase 2	4 332 604 €
Mobilier	219 150 €
Equipement matériel informatique	94 800 €
Sous-Total EQUIPEMENT PHASE 2	313 950 €
TOTAL GENERAL PROJET CAMPUS	4 646 554 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SUR LA PARTIE PHASE 2	TTC
Subvention CRNA et Fonds Européens 80%	3 717 243 €
Emprunt CH Libourne 20%	929 311 €
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT	4 646 554 €

4. 4- Le calendrier prévisionnel

PHASAGE DES OPERATIONS

2022	2023	2024	2025	TOTAL GENERAL
Démarrage en juin 2022 20% études	Etudes 40%	Etudes 30% Travaux 80%	Etudes 10% Travaux 20%	
		1 008 168 €	252 042	1 260 210 €
47 283 €	94 567	70 925	23 642 €	236 417
				- €
				- €
		967 200 €	241 800	1 209 000 €
26 463 €	52 926	39 695	13 232 €	132 316
				- €
				- €
		765 120 €	191 280	956 400
23 652 €	47 304	35 478	11 826 €	118 261
				- €
		336 000 €	84 000 €	420 000
				- €
97 399 €	194 797	3 222 586 €	817 821	4 332 604 €
			219 150	219 150
				- €
			94 800 €	94 800
				- €
- €	- €	- €	313 950	313 950
97 399 €	194 797	3 222 586	1 131 771	4 646 554

De 33 à 36 mois à compter de la date de début de consultation d'architecte.
Livraison du projet architectural pour la rentrée de septembre 2025
Ci-dessous description du phasage des travaux.

Concernant les services et professionnels œuvrant dans le domaine du maintien à domicile, des personnes sont également présentes sur le territoire avec près de 400 places de services d'aides à la personne. Quant à l'offre de soin libéral, elle est caractérisée par une faible densité de médecins sur le territoire, notamment les généralistes et les psychiatres et pour les professions paramédicales au 1^{er} janvier 2017, il était recensé 348 infirmiers.

Concernant sa population, le territoire du Grand Libournais comptait en 2014, 157 023 habitants. Selon les projections réalisées par l'INSEE, le territoire devrait croître pour compter plus de 169 000 habitants d'ici 2027. Comme ce qui est attendu au niveau national, le territoire va connaître un vieillissement de sa population au cours de prochaines années. Ainsi, les personnes âgées de 75 ans ou plus, qui représentaient moins de 16 000 personnes en 2014 (10,1 % de la population), seront environ 25900 en 2037, soit 14,5 % de la population

Il s'agit donc de poursuivre notre mobilisation pour former des professionnels qui s'implanteront sur le territoire et seront de futurs acteurs de santé du territoire. Ce projet de campus des métiers de la santé à horizon Septembre 2025, permettra

- De former chaque année 638 professionnels de santé en formation initiale infirmière, aide-soignante et auxiliaire de puériculture, de pouvoir y développer de nouvelles formations telles que : assistant de soins en gérontologie. Ces infrastructures seront aussi à disposition de près de la centaine d'élèves supplémentaires que compte le territoire Nord Gironde en IFAS, notamment pour bénéficier des salles de simulation
- De renforcer son attractivité en proposant une structure ADHOC, permettant d'accueillir non seulement les étudiants et élèves en santé pour notre territoire mais aussi d'autres étudiants en santé favorable à l'inter professionnalité : « **adapter la formation aux enjeux de demain, c'est décloisonner le cursus pour développer une culture commune aux futurs professionnels, entre autre autour de la qualité de prise en charge ; proposer une culture commune qui valoriserait le travailler ensemble** ». Alain TOLEDANO radiothérapeute et oncologue.
- De développer les innovations pédagogiques et numériques tant pour la formation initiale que continue. La crise sanitaire a montré l'agilité nécessaire ; L'enjeu étant d'avoir une structure permettant des adaptations rapides, des moyens de proposer de nouveaux dispositifs de formations comme cela a été nécessaire durant la crise COVID (formation AS dans le Grand Est et formation courte pour les professionnels des EHPAD sur l'ensemble du territoire national).
- . Ce campus offrira aussi la possibilité de développer la formation continue pour l'ensemble des acteurs du territoire.

La politique d'attractivité est de fidélisation est à développer dès la formation initiale, puis à travers le dispositif de formation continue que nous renforceront sur le territoire grâce aux compétences et aux ressources que nous aurons structurées. Les enjeux sont aussi importants pour s'inscrire dans les évolutions nécessaires pour la population du Grand Age sur l'ensemble de notre territoire.

ANNEXES

1 – Arrêté d'autorisation des instituts de formation paramédicale du 09 septembre 2021

2 – Projet Architectural

3 – Plan équipement

→ Sa C ; ok?

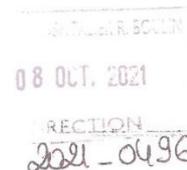


Pôle Formation et Emploi
Direction des Formations
Sanitaires et Sociales

Directrice : Laurence
DUTREIX

Chef de service :
Sandrine PERRIN

Affaire suivie par :
Nathalie CHAMPY



Arrêté d'autorisation des instituts de formation paramédicale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L4383-3, R4383-2 et R4383-4 ;

Vu l'arrêté du ministère des solidarités et de la santé en date du 10 juin 2021, relatif aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2021 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat d'infirmier au titre des années universitaires 2021-2022 et 2022-2023 ;

Vu la délibération n°2021.1074.CP de la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 17 mai 2021 relative à la mise en œuvre du Plan de relance en Nouvelle-Aquitaine 2021-2022 ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'autorisation déposé par le Centre Hospitalier de Libourne, représentant légal de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Libourne et de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de Libourne, réceptionné complet en date du 27 octobre 2020 ;

Vu la proposition du Centre Hospitalier de Libourne d'augmenter le nombre maximum d'étudiants en première année de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Libourne et la capacité maximale d'accueil de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de Libourne pour les rentrées 2021 et 2022 ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine sollicité par la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'autorisation

Le Centre Hospitalier de Libourne, organisme gestionnaire des instituts de formation paramédicale, dont le siège social est situé 112 Rue de la Marne – 33505 Libourne Cédex, est autorisé à dispenser les formations préparant aux diplômes d'Etat :

- Infirmier
- Aide-Soignant

Article 2 : Capacités autorisées

Le nombre maximum d'étudiants en première année de la formation d'Infirmier est de 145 étudiants dont 50 places au titre de l'Accord de Relance Etat-Région 2020-2022.

Le nombre maximum d'élèves en formation d'Aide-Soignant que l'établissement est autorisé à accueillir chaque année par session de formation est de 45 élèves, hors apprentissage et VAE, dont 15 places au titre de l'Accord de Relance Etat-Région 2020-2022.

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20210909-09092021CHLIBOU-AU
Date de télétransmission : 09/09/2021
Date de réception préfecture : 09/09/2021

ANNEXE 1 SUITE



Pôle Formation et Emploi
Direction des Formations
Sanitaires et Sociales

Directrice : Laurence
DUTREIX

Chef de service :
Sandrine PERRIN

Affaire suivie par :
Nathalie CHAMPY

Article 3 : Durée de l'autorisation

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés notifiés précédemment pour les formations mentionnées dans l'article 1.

La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de sa notification.

Elle peut être retirée, après mise en demeure et par décision motivée, lorsque les conditions prévues à l'article R4383-2 du Code de la santé publique ne sont plus remplies.

Article 4 : Voies et délais de recours

Conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative, vous pouvez contester la présente décision :

- soit en adressant un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, à : Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine – Pôle Formation et Emploi – Direction des Formations Sanitaires et Sociales – Service Développement des formations et des partenariats – 14 rue François de Sourdis – 33000 BORDEAUX

- soit en adressant un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à : Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX ». Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Représentant légal de l'organisme gestionnaire du Centre Hospitalier de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

09 SEP. 2021

Fait à Bordeaux, le

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
La Directrice des Formations Sanitaires
et Sociales,
Laurence DUTREIX

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20210909-09092021CHLIBOU-AU
Date de télétransmission : 09/09/2021
Date de réception préfecture : 09/09/2021